

Colloque 2017 du Cercle Français de l'Eau
Assemblée nationale, Paris, le 27 janvier 2017

Quelles priorités pour l'eau en France à l'horizon 2025 ?

SOMMAIRE

Introduction	4
Table Ronde « Qualité de l'eau »	6
Table Ronde « Financements »	24
Table Ronde « Gouvernance »	43
Conclusion	57

Jean Launay,

Président du Conseil national de l'eau et du Partenariat Français pour l'Eau, député du Lot

Mesdames et messieurs, je suis heureux de vous accueillir en tant que député dans cette salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale. Le Cercle Français de l'Eau que j'ai co-présidé un temps avec Sophie AUCONIE organise ce nouveau rendez-vous annuel autour des sujets de l'eau et je suis donc heureux de vous saluer tous à travers vos fonctions et qualités respectives dans ce domaine qui nous préoccupe, et à juste raison ; je crois qu'il est bon de se réunir de temps en temps. Nous avons de multiples occasions pour ceci, mais celles créées par le Cercle Français de l'Eau sont là pour, à un moment donné, faire un point, ainsi qu'essayer, autour de thèmes bien précis, d'avoir les intervenants les plus légitimes possible afin de nous permettre de faire avancer nos réflexions de façon collective. Je crois que nous sommes tous convaincus des enjeux de l'eau, de cette préoccupation qui doit continuer d'avancer dans la tête des gens et également de nos gouvernants. À l'époque où nous sommes, devant une période s'ouvrant pour notre pays qui, évidemment, comme à chaque échéance, est décisive, je crois qu'il est bon que le Cercle Français de l'Eau pose le débat de notre horizon, un peu plus lointain. La date de 2025 est cependant très proche.

Merci, par conséquent, à Sophie AUCONIE, et à l'équipe, Pierre VICTORIA, le délégué général, et Sarah ROBIN, d'avoir porté cette organisation. Je suis heureux de vous avoir accueillis ici pour cette matinée. Je reste cependant avec vous et je participerai également à ce débat avec quelques éléments de conclusion. Bonne réunion à tous. Bonne matinée, pour vous, et pour l'eau. Merci.

Introduction

Sophie AUCONIE

Co-Présidente du Cercle Français de l'Eau, Gouverneure du Conseil mondial de l'eau

Bonjour à toutes et à tous. Permettez-moi tout d'abord, puisque je peux encore le faire, de vous adresser tous mes vœux pour une très belle année 2017. Qu'elle soit la plus épanouissante et la plus apaisée possible, même si ce n'est pas une évidence aujourd'hui.

En tant que Co-Présidente du Cercle Français de l'Eau, je voudrais vous dire tout l'intérêt de la réunion d'aujourd'hui et des débats que nous allons mener ensemble. Je ne vais pas faire un long discours, mais je désirerais simplement que nous réfléchissions ensemble et mesurions combien les planètes s'alignent d'un point de vue international sur les problématiques de l'eau, combien les problématiques de l'eau ont évolué sur la Planète, et combien aujourd'hui la France a perdu un certain *leadership* sur ces thématiques-là.

Même si, dans ce haut lieu de la démocratie, je veux saluer le remarquable travail d'un certain nombre de parlementaires, Jean LAUNAY, évidemment, mais également par exemple Henri TENDONNET et Jean-Jacques LAUZAC qui ont sorti une publication de très grande qualité et quelques autres cette année, nous avons cependant à nous repositionner sur les problématiques en ne regardant finalement pas les objectifs dans le rétroviseur, mais les objectifs liés à l'eau dans un environnement international qui a changé au sens climatique du terme. Je disais que les planètes s'étaient alignées d'un point de vue international et je vais vous livrer quelques exemples. Tout d'abord, le Forum économique mondial a publié un rapport il y a quelques jours confirmant que les crises liées à l'eau sont le troisième risque en termes d'impact sur la planète après les armes de destruction massive et les événements climatiques. Par ailleurs, nous avons mesuré que 2016 avait permis l'officialisation d'une journée « eau » pendant la COP 22 qui puisse perdurer, je le souhaite, à travers, notamment l'appel du Conseil Mondial de l'Eau. De la même façon, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que l'accès à l'eau et à l'assainissement était un droit pour toutes les populations de notre planète. C'est pourquoi je dis que les planètes s'alignent d'un point de vue international afin que la problématique de l'eau soit considérée comme essentielle, avec de véritables défis majeurs pour chacun d'entre nous. Parallèlement, je mesure le fait que l'eau a quasiment disparu dans l'agenda européen, et que dans le cadre de la révision de la directive-cadre « eau », la France a perdu le *leadership* sur ces sujets, tant à travers sa représentation nationale et le Parlement européen qu'à travers les différents leviers dont nous disposons au niveau de la Commission européenne. De la même façon, ici, en France, il existe assez peu d'engagements, en dehors des personnes que j'ai citées tout à l'heure, pour participer à ce que la France garde ce *leadership* à tous les niveaux de négociations et de discussions. C'est la raison pour laquelle je suis très satisfaite que nous puissions aujourd'hui échanger sur les priorités pour l'eau à l'horizon 2025, telles qu'elles seront exprimées au cours des débats sur les trois thématiques me semblant actuellement essentielles.

La première thématique est la qualité de l'eau. Je disais tout à l'heure qu'il fallait que nous regardions les objectifs autrement que dans le rétroviseur. Nous avons aujourd'hui de nouveaux sujets en termes de qualité de l'eau, de nouvelles sources de pollution, de nouveaux micropolluants pour lesquels il faut que nous regardions les choses à travers un autre prisme, notamment en termes d'économie circulaire et de renouvellement de patrimoine, ainsi que d'autres sujets, évidemment.

Puis, nous avons décidé d'aborder la problématique des financements. Aujourd'hui, la France dispose d'une conjoncture complexe de financements, puisque la dotation des collectivités locales et territoriales baisse, parce que l'eau ne paie plus l'eau à travers les prélèvements sur les agences de bassins. Elle paie toujours l'eau, mais avec une légère diminution, inquiétante. Il faut que nous soyons inventifs et créatifs sur la thématique des financements. Il y a d'autres sources de financements, et il faut que nous y réfléchissions ensemble. Par ailleurs, l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous mérite que nous regardions comment, ensemble, aller dans le sens de cette démarche et l'optimiser, toujours à travers des financements qui, au niveau européen par exemple, tendent à diminuer.

Le dernier sujet sur lequel nous allons travailler est la gouvernance de l'eau. C'est extrêmement important lorsque l'on mesure combien il faut que nous trouvions un équilibre dans le lien « énergie, alimentation et eau ». Cela passera obligatoirement par la gouvernance mondiale et une réflexion sur le plan international. Je voudrais vous remercier de votre présence et de l'alimentation des débats auxquels vous allez participer. Pour cela, je voudrais appeler la première table ronde qui va être animée par Diane D'ARRAS, Présidente de l'International Water Association, composée de Yves LÉVI, Bertrand CAMUS et Alban ROBIN.

Table Ronde « Qualité de l'eau »

Animatrice : Diane D'ARRAS

Présidente de l'International Water Association

Merci, Sophie. Je suis en effet présidente de l'IWA, l'International Water Association. Je suis donc dans une certaine mesure sensible au fait de dire qu'il faut continuer à avoir une visibilité à l'international et je m'y active. Cette table ronde va plutôt fonctionner par un système de questions-réponses, avec Alban ROBIN, chargé au Bureau de la qualité de l'eau au ministère de la Santé. Je pense donc qu'il sera particulièrement intéressé par le fait de nous redonner les données sur la qualité de l'eau, puisque la salle a été chauffée hier par l'actualité. Ensuite, interviendra Yves, professeur en santé publique et en environnement à l'Université Paris-Sud. Yves est un « académicien cumulard ». Il est à l'Académie des Technologies, de la Pharmacie, de Médecine et à celle de l'Eau. Bertrand CAMUS est à la tête de *Suez Eau France*, que d'autres ont plutôt connue sous le nom de *Lyonnaise des Eaux*. Il est également Président de la FP2E. Nous allons essayer d'animer ce débat sur la qualité de l'eau.

Pour commencer, je voulais, sans regarder dans le rétroviseur, essayer de rappeler que la démarche « qualité des eaux » est une démarche de long terme. Je regarderai donc un peu d'où l'on vient, où l'on est, et si la discussion d'aujourd'hui conclut qu'il faut accélérer ou rétrograder. Je pense que la vitesse à laquelle il faut aller fait partie des éléments à prendre en compte. Je voulais, d'autre part, être en rupture par rapport à la façon dont on regarde fréquemment l'eau. En effet, lorsque l'on parle de la qualité de l'eau, qui est le thème de cette première table ronde, nous avons tendance à foncer immédiatement sur la qualité de l'eau potable. Finalement, je vais plutôt faire l'inverse. Je vous propose de regarder la qualité des eaux, des ressources et des milieux, et de discuter de cela pour, ensuite, observer un des usages, bien évidemment très important, mais qui vient en fin de compte à l'aval, qui est celui de la distribution d'eau potable. Les producteurs d'eau, dont j'ai pendant longtemps fait partie, ont toujours tendance à dire : « je produis de l'eau, puis je la traite ». Au fond, on produit l'eau que l'on prélève dans la ressource et, par conséquent, la notion de ressource et de qualité de ressource me paraît de plus en plus importante. La vision internationale consiste, je crois, à regarder la ressource. Si nous regardons un peu en arrière, la directive-cadre « eau » date de 2000 et s'était fixé d'avoir de bonnes eaux en 2015. Elle avait une vision telle qu'en 15 ans elle résoudrait le problème. Nous verrons que nous pédalons un peu. À l'échelle de 15 ans, nous n'avons pas obligatoirement été si vite. Il y a eu ensuite en France une loi importante, qui est la LEMA, loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Or, juste auparavant, le Cercle Français de l'Eau avait sorti un premier document avec des recommandations. Il est donc intéressant de regarder ce que le Cercle Français de l'Eau avait proposé. À l'époque, il avait beaucoup insisté sur la nécessité de faire du préventif en matière d'agriculture et, par conséquent, de sensibiliser les agriculteurs. Cela avait été un élément important, car, au fond, si nous désirons obtenir d'intéressantes ressources, il faut un peu contrôler les intrants et donc les stimuler ainsi que proposer de gérer ceux-ci. La deuxième préconisation consistait à dire qu'il fallait avancer sur la directive-cadre et commencer à analyser les choses. Une des grandes difficultés est le fait que si vous ne savez pas où vous en êtes si vous ne connaissez pas la qualité de l'eau, n'avez pas fait les analyses, et ne savez pas comment avoir des plans d'action et avancer sur le bon état de l'eau. Il est vrai qu'en 2000, beaucoup de personnes se posaient la question de savoir ce que signifiait le bon état écologique et ce que c'était. Une quantité appréciable de travail a été effectuée afin d'essayer de se mettre tout d'abord d'accord sur la vision de ce que l'on désirait

atteindre en partant d'un état des lieux, ce qui n'est pas obligatoirement induit. Nous pouvons nous demander, par conséquent, où nous en sommes dix ans après. Le constat que nous faisons est sans doute une prise de conscience. Les personnes ont commencé à comprendre qu'il faut contrôler les intrants. Cela suppose une prise de conscience des agriculteurs, de la participation et des partenariats, sur lesquels nous reviendrons peut-être, avec une volonté d'avancer dans le domaine, sans pour autant dire que nous avons résolu tous les problèmes. Nous continuons à arrêter des captages parce qu'il y a trop de nitrates ou de pesticides. La prise de conscience a été importante. Elle a permis de rouvrir de temps en temps des captages, mais elle n'est pas suffisante et la vitesse ne l'est pas encore. Une notion intéressante a également été introduite, à savoir la création d'aires d'alimentation de captage. Il y a vingt ans, on parlait de protection des captages en termes de risques. On n'avait pas le droit de mettre des cuves à fioul dans le périmètre de protection d'un captage de forage, ce qui paraissait intéressant, même si ce n'était pas toujours aisé lorsque vous étiez en urbain. Actuellement, nous allons plus loin. Lorsque nous avons une aire de captage nous observons l'ensemble de l'aire. Il s'agit de protections de captage beaucoup plus larges qui ne portent pas sur un risque accidentel, mais sur la vision « environnement » globale. Il s'agit là d'une évolution. Toutes ces notions ont été beaucoup poussées par l'Europe. Sur le plan européen, il existe également des aides versées aux agriculteurs afin d'essayer de changer les pratiques et de revenir sur des modes de pratiques environnementales. Il existe donc tout de même dans le Monde agricole une volonté, encore beaucoup d'efforts à faire, mais, au moins, une prise de conscience, et c'est important. Quel est le résultat ? Est-ce que cela s'est dégradé ou amélioré ? Les statistiques que nous possédons sur les masses d'eau de surface montrent que nous ne nous sommes pas dégradés, mais que nous nous sommes très légèrement améliorés. En effet, nous avons 43,2 % des masses d'eau de surface toutes catégories confondues en bon état chimique en 2010 et nous sommes passés à 48,2 %. Il s'agit d'une légère augmentation. Nous pourrions conclure que nous sommes en progrès, mais que nous pourrions tout de même faire sacrément mieux. Je ne suis pas sûre que nous ayons vraiment été assez rapides de ce point de vue là. Nous ne sommes pas forcément les derniers de la classe en Europe ; nous nous situons plutôt dans la moyenne, mais nous ne sommes pas non plus les leaders. Nous pouvons nous dire que cela avance très lentement. Si, avec tous les efforts réalisés, nous avons amélioré les choses de 5 %, il faudra encore un certain nombre d'années si nous n'accélérons pas les choses afin d'atteindre le bon état écologique, et ceci même si nous ne nous situons peut-être pas à 100 %. Il y a vraiment un mouvement qui s'exerce dans le bon sens, mais qui est loin d'être suffisant. Cela concerne les paramètres, mais, avant de passer la parole à Yves, Bertrand ou Alban, je ne peux pas terminer ce premier propos sans évoquer l'aspect des micropolluants. L'état des lieux des ressources montre que nous en trouvons de plus en plus et que, par conséquent, il est nécessaire de faire un effort sur les micropolluants. Parmi ces micropolluants, se trouvent, bien entendu, les perturbateurs endocriniens. Nous en discuterons dans nos débats, à la fois en parlant de l'assainissement ou de toutes les mesures préventives, ainsi qu'à travers les méthodes curatives parce qu'ils proviennent des activités économiques. Cependant, sur les micropolluants et les perturbateurs endocriniens, je lancerai volontiers le débat auprès d'Yves qui nous livrera s'il en est d'accord, sa vision sur ce premier constat. En ce qui concerne cette menace des micropolluants, je pose parfois la question : est-ce que la science, ayant tellement amélioré nos analyses, nous fait voir des choses qui ont toujours été présentes et qui nous inquiètent aujourd'hui ? Est-ce que cela se dégrade ? Quelle est ta vision sur cette qualité de l'eau des masses, des perturbateurs et des micropolluants en particulier ?

Yves LÉVI

Professeur de santé publique – environnement à la faculté de Pharmacie de l'Université Paris Sud.

Merci pour cette introduction. Bonjour à vous. Nous commençons ce débat sur la thématique de l'eau en France et de sa qualité. Il est très important de bien poser le fait que lorsque l'on parle de qualité, nous parlons de microbiologie, de danger microbiologique, de danger chimique et de danger physique. Il faut en effet garder totalement à l'esprit le fait que les organismes vont être exposés à des multitudes de dangers. En ce qui concerne les dangers microbiologiques, il y a les traditionnels, connus, comme le choléra, qui peuvent revenir demain matin et qui sont une permanence à l'intérieur des systèmes d'eau, y compris des réseaux intérieurs. Nous venons de commencer à parler de la chimie, et nous allons développer le sujet. Quels sont les dangers physiques ? Il y a, par exemple, les dangers du radon et de sa radioactivité. Il faut absolument garder l'esprit le plus ouvert possible par rapport à ces dangers. Ensuite, vous avez les effets biologiques. Ils sont avant tout impactants sur la faune et la flore présentes dans l'environnement. Par conséquent, le premier des risques est un risque environnemental. Dans cette faune, il y a l'animal Homme, qui se trouve être aussi tout d'abord un prédateur final, c'est-à-dire qu'il va manger les autres et boire de l'eau. En mangeant les autres, il va manger en Guyane des poissons contaminés au mercure, et des huitres contaminées par des virus à Noël qui lui donnent de belles gastro-entérites. Tous ces apports de dangers vont arriver chez le prédateur que nous sommes et l'important est d'être capable d'anticiper les effets et les risques qui vont se produire chez un individu qui va, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, boire deux litres d'eau par jour pendant 70 ans. Nous en arrivons donc à cette notion extrêmement importante qui est qu'à chaque fois que nous devons prendre des décisions, ce que nous faisons tous les jours, il nous faut un tableau de bord, le plus objectif possible, car, dans le cas contraire nous allons dans le mur. Le tableau de bord en question consiste à faire l'évaluation des risques. Elle ne peut être faite de manière objective et efficace qu'en présence d'un comité d'expertise polyvalent avec des compétences diverses, capable d'examiner l'ensemble des données internationales. Je dis cela immédiatement afin d'éviter ce que nous entendons assez souvent comme « le complot franco-français » ou « on nous cache tout, on ne nous dit rien ». On oublie alors complètement que ce sont des comités d'experts internationaux qui définissent des normes et qui essaient de définir les niveaux de qualité à atteindre. Lorsque l'on parle de niveaux de qualité à atteindre, cela conditionne les autres éléments des différentes tables rondes de ce matin. C'est important, parce que cela se situe au cœur du débat. En résumé, si je reviens sur l'introduction de Diane, les perturbateurs endocriniens qui font l'objet d'un encart dans un document et dont nous allons parler ne sont qu'un des éléments de l'ensemble des dangers présents dans les eaux : des expositions par inhalation, par ingestion, par contact cutané. Lorsque nous allons parler de santé humaine, nous devons parler des égoutiers qui ont les pieds et les mains dans les eaux et des personnes qui vont travailler dans les cours d'eau. Il ne s'agit pas uniquement du buveur d'eau. C'est ce qu'il faut absolument prendre en compte, parce que l'eau potable est le résultat d'un réacteur biologique et chimique qui commence par la qualité des ressources et qui se termine avec le réceptacle dans lequel nous mettons de l'eau. Nous pouvons regretter qu'il n'y ait que de l'eau en bouteille ici, et il pourrait y avoir des carafes d'eau d'ailleurs. Si nous prenons le cas de perturbateurs endocriniens, qui n'est qu'un exemple de dangers parmi d'autres, je précise que dans la famille des perturbateurs endocriniens vous avez aussi bien des métaux comme le plomb que des produits organiques comme des plastifiants, des pesticides, qui, par ailleurs, remplissent une fonction de pesticides aussi. Cet ensemble de mélanges risque d'introduire

un impact, avéré, sur la faune animale dans l'environnement et fortement suspecté chez l'homme, avec un effet quarante à cinquante ans plus tard, après la consommation permanente.

Parallèlement à tout cela, les laboratoires d'analyse ont développé des méthodes d'analyse absolument fabuleuses. Ces quinze dernières années, les appareils ont fait des progrès considérables qui font que maintenant on analyse tout dans tout. Une fois que l'on a placé tout cela, à savoir des listes de molécules analysées de façon phénoménale par rapport à ce que l'on faisait avant puisque l'on détecte des nanogrammes de molécules à l'intérieur des eaux d'égouts pourtant très chargés en contaminants. Il est très important de mettre à côté des tests biologiques capables de donner une réponse précisant si cette liste de molécules est susceptible d'induire un effet. Les choses progressent en la matière depuis maintenant une bonne dizaine d'années. Au niveau international, on commence à prendre conscience du fait que l'on ne peut pas se contenter d'avoir des listes de molécules. Il est facile, en effet, de dire : « j'ai trouvé des traces de ». J'ai entendu encore récemment parler de traces dans les couches-culottes, dans l'eau, dans de nombreuses choses. C'est un fait, mais il faut pouvoir l'interpréter en matière de risques, de façon à prendre les décisions pour protéger les populations. C'est ce que tentent de faire les évaluateurs de risques. Nous devons mettre en parallèle des tests biologiques afin d'avoir une évaluation de l'ensemble et arriver à conclure sur la nature du risque, avec l'apparition d'effets cancérogènes ou d'autres effets, de manière à ce que le décideur, qui n'est pas l'évaluateur de risques, prenne ses décisions et puisse mettre en place des interdictions, des mesures, etc. Nous en arrivons à des situations dans lesquelles nous avons extrêmement progressé dans la vision que nous avons des contaminants, y compris microbiologiques. Il ne faut surtout pas oublier l'aspect microbiologique, parce que les investissements que nous faisons aujourd'hui en matière de prévention contre les légionelles dans les réseaux d'eau chaude et d'écologie microbienne sont aussi quelque chose d'assez considérable. Nous avons une vision bien meilleure de la présence de dangers. Cela commence à s'améliorer dans la mesure des effets, mais au regard de tout ceci, il faut des investissements dans la recherche, parce que dans le cas contraire le tableau de bord restera très flou.

Diane D'ARRAS

En résumé, tu nous as expliqué un bon principe de précaution qui consiste à dire : « je fais attention, mais si je n'ai pas l'information, je mets en place - et je rappelle que ceci figure bien dans la loi - tous les programmes de recherche permettant de savoir si cette précaution était nécessaire ou s'il n'y en a plus besoin ». Il faut développer en permanence le savoir face à un principe de précaution, sinon, on ne fait qu'une première partie de la démarche. Tu confirmes donc qu'il convient d'avoir cette vision globale des masses d'eau. En réalité, en effet, de nombreuses personnes l'utilisent et cela ne concerne pas uniquement l'eau potable. Avant d'aller sur l'eau potable, je poserais bien à Bertrand la question suivante : au fond, quelles sont les mesures préventives, que fait-on pour améliorer ces masses d'eau ? Quel est l'ensemble des solutions et en fait-on assez ? Faut-il accélérer les choses ? Comment peut-on faire pour revenir avec des eaux de rivières ou des masses d'eaux souterraines de meilleure qualité ? Quelle est l'action et comment accélère-t-on les choses ? A-t-on des moyens pour cela ? Accélère-t-on, va-t-on assez rapidement, ou sommes-nous en train de marcher tranquillement alors qu'il faudrait aller un peu plus vite ?

Bertrand CAMUS

Président de la FP2E (Fédération Professionnelle des entreprises de l'eau)

Bonjour à tous. Nous n'allons jamais assez vite, mais pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, je dirais qu'il y a plusieurs sujets. Les sources de contamination sont multiples, entre l'industrie, l'agriculture et l'activité humaine. Toute la question est d'arriver à pouvoir travailler à la fois sur de la prévention, tout d'abord, et ensuite sur des mesures de compensation ou de traitement. Ce que vous déclariez sur les techniques d'analyse et les progrès réalisés sur les dernières années est un fait. Là aussi, sur ces sujets, non seulement nous sommes capables de mesurer des traces de contamination, mais il existe également la capacité de le faire presque *online*, rapidement, et, par conséquent, de déployer des capteurs et des sources d'information pouvant permettre de mieux identifier les sources de contamination et donc de voir là où nous pouvons agir avec le plus d'efficacité. Une des entreprises adhérentes de la FP2E, la nôtre, pour ne pas la nommer, a lancé une vaste étude sur la Garonne, par exemple, avec l'étude des sources de micropolluants en amont de la ville de Bordeaux, en partenariat avec plusieurs institutions et en poursuivant l'idée de détecter au mieux les sources de contamination et, à partir de là, de remonter les différentes filières d'activité humaine et de tenter de travailler à la source sur ce sujet.

Le deuxième grand axe de travail est tout ce qui relève du captage. En effet, une fois que la contamination est dans le milieu naturel, ou avant qu'elle n'y arrive, c'est-à-dire plutôt entre l'activité et le milieu naturel, il s'agit d'éviter que ces contaminations se rejettent. Se pose alors toute la question des réseaux, et en particulier la question du pluvial. Au niveau de la politique de l'eau, nous avons beaucoup investi dans les 20 dernières années sur le traitement des eaux usées. En revanche, tout ce qui relève des infrastructures, la canalisation, est un peu le parent pauvre, en particulier ce qui relève de l'assainissement et du pluvial. Les investissements vers les canalisations d'eau potable ont été plus soutenus puisqu'il existait des engagements de réduction de perte dans les réseaux. En revanche, il existe un vrai déficit d'investissement. Nous avons souvent des infrastructures de transport et de captage des eaux usées et des eaux pluviales qui ont été dimensionnées dans les années 70, 80, 90 et qui ne sont plus du tout adaptées à la situation démographique urbaine, sans oublier l'aspect « changement climatique ». À mon avis, c'est un effort à réaliser dans les années à venir. Ensuite se pose toute la question du traitement. Sur ce point, il existe de nombreuses possibilités, que ce soit sur des systèmes d'oxydation forte ou systèmes « zones naturelles », « zones libellules » sur lesquels nous constatons des résultats positifs, mais là encore avec, je pense, un manque de recul du point de vue scientifique, puisque nous ne savons pas obligatoirement si la contamination est totalement éliminée ou si on l'a simplement déplacée du milieu naturel, par exemple vers des végétaux. Il existe donc des pistes. La Suisse, qui constitue un exemple, a pris le taureau par les cornes, avec toute une politique de prévention mise en place à la fin des années 90, et un ambitieux programme d'investissement au niveau du traitement depuis quelques années. En Amérique du Nord, il en est de même. Le Canada, par exemple, va dans la même direction. Je désirerais simplement mentionner au passage deux sujets, qui ne sont pas négligeables dans cette réflexion. Il convient de parler de qualité, certes, mais il faut également parler de quantité. Il existe tout l'impact du changement climatique dans les 10 à 15 ans à venir. On prétend que les débits d'étiage de la Seine en 2030 seront de 30 % inférieurs à ceux d'aujourd'hui. Se posent, par conséquent, des questions de concentration et de conflits d'usage entre les différentes activités. Cette question des bassins versants et, par conséquent, de toute l'hydrographie suite aux impacts prévisibles du changement climatique est à prendre en compte dans la réflexion. Le deuxième sujet est le fait que l'on parle en moyenne, fréquemment, avec une vision métropolitaine ou citadine de ces sujets. Il ne faut pas oublier que 40 % de la population française vit en dehors des villes. Se pose donc toute la question de savoir ce que l'on fait dans ces zones plus rurales, avec un risque de fracture territoriale. Nous reviendrons cependant peut-être sur ce sujet ensuite.

Diane D'ARRAS

Comme tu l'as évoqué, d'autres ont mis en place des systèmes beaucoup plus contraignants sur les stations d'épuration. Faut-il faire évoluer la législation française si nous voulons reprendre un peu ou reste-t-on dans le système actuel ?

Bertrand CAMUS

J'étais justement hier dans une très belle station d'épuration, qui a cependant 42 ans. En réalité, nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation telle qu'avec un cycle d'investissement datant du milieu des années 80 et début des années 90, nous arrivons à la fin de vie de la plupart des stations qui ont été construites à cette époque. Nous allons donc entrer dans un nouveau cycle d'investissements. Il en est de même aux États-Unis. Le Clean Water Act date des années 70. Ils ont massivement investi dans les années 70. Nous allons voir ce que Trump va faire en Amérique du Nord, mais c'est un autre sujet. L'eau courante est dans une phase où il va falloir réinvestir dans les outils de traitement. Toutes ces questions vont donc être incorporées afin de pouvoir choisir les filières de traitement les mieux adaptées à ces défis. Effectivement, il va falloir investir dans des capacités et des technologies de traitement.

Diane D'ARRAS

Avant de passer à l'eau potable, comme cela apparaît dans les débats actuels est cité dans le rapport du Cercle Français de l'Eau, faut-il être plus agressif afin d'éliminer à nouveau en amont les paramètres qui nous gênent ? Dans ce débat, il a été dit il y a très longtemps que nous devons arrêter l'atrazine parce que cela pollue les eaux, et nous nous y sommes attaqués. Il y a eu, bien entendu, la directive REACH qui disait qu'avant de lancer un produit il faudrait connaître son impact. Finalement, sur les perturbateurs, nous nous situons en quelque sorte dans le même débat, à savoir : ne faut-il pas les supprimer, sachant qu'il en restera quelques-uns puisque les hormones féminines sont des perturbateurs endocriniens ? Nous n'allons pas supprimer toutes les femmes, par conséquent ! Comment vois-tu ceci sur le débat ? Comment contrôle-t-on les choses sans en faire trop ? Tu disais toi-même que des études étaient nécessaires, mais peut-on en avoir une échelle et connaître la position de la France, peut-être un peu plus restrictive, quant à la mise sur le marché de certains produits, afin qu'on ne les retrouve pas un jour ou l'autre dans nos nappes ou rivières ?

Bertrand CAMUS

La graduation est importante, tout d'abord en remettant à niveau l'assainissement. J'ai oublié de compléter un élément, tout à l'heure, dans mes propos. On parle souvent de la France, mais on oublie les territoires d'outre-mer. En ce qui concerne la qualité de l'eau, on parle beaucoup de la Métropole, mais ayons une petite pensée pour nos amis de Polynésie qui en ce moment vivent une période très difficile avec les récentes inondations. Or, si vous allez en Polynésie, il n'y a pas d'eau potable, à part à Bora-Bora parce qu'il y a de très grands hôtels. Raisonons donc de façon globale sur les différentes situations. Il faudrait que nous arrivions déjà à être capables de fiabiliser nos stations d'épuration, y compris les petites, à éviter les *bypass*, parce que dans les stations d'épuration le volet *bypass* est très important. En effet, à chaque fois que surgit un petit problème, on renvoie tout vers la nature. Le traitement des eaux pluviales aujourd'hui part un peu dans tous les sens. Il y a déjà une remise à niveau d'efficacité, y compris pour l'élimination de l'azote et du phosphore dans le système d'assainissement national qui est parmi les meilleurs du Monde ; il convient de ne pas l'oublier. Il suffit de voyager un peu pour se rendre compte que nous avons investi à travers nos impôts des choses assez considérables. Ce n'est cependant pas une raison et des choses restent à réaliser. Passons à la question de la préoccupation sur les micropolluants en particulier. Nous pouvons aussi avoir d'autres préoccupations, et nous en avons d'ailleurs avec quelques collègues sur les problèmes des bactéries antibio-résistantes. Si nous revenons cependant sur les produits chimiques, nous nous retrouvons toujours autour de la même question. La question fondamentale, à laquelle ne devons tous répondre, est de savoir quel est le risque. S'il n'y a pas de risques, ou si le système d'immunorécepteurs est

capable d'absorber cette charge de contamination, il n'y a pas de problème. Il est inutile de placer la barre trop haut. Nous savons bien cependant que ce n'est pas le cas, avec la masse des contaminants arrivant et les problèmes des perturbateurs endocriniens qui agissent à très faible dose sur un système hormonal qui va interagir sur beaucoup d'éléments : la reproduction, les cancers hormonodépendants et les troubles du développement. Le système hormonal est, par conséquent, quelque chose de vraiment considérable. De plus, cela agit à très faible dose. C'est, par conséquent, un peu exemplaire dans le sens où il faut détecter la trace et être capable de l'éliminer. Or, si nous voulons le faire, nous en arrivons à une situation comme celle qui a pu être prise par les autorités suisses, notamment la suivante : les toxicologues nous donneront une réponse dans 20 ou 30 ans, nous n'avons pas le temps d'attendre et, d'autre part, nous avons un peu d'argent de côté. Nous mettons donc du traitement tertiaire en sortie d'assainissement et nous éliminons tout ce que nous pouvons. C'est une mesure d'anticipation possible lorsque l'on a les moyens. Lorsque l'on ne les a pas, c'est beaucoup plus difficile. Ensuite, lorsque l'on va vouloir faire quelque chose d'un petit peu plus sophistiqué, il faudra être capable de donner la réponse au concepteur de la filière en lui disant à quel niveau l'assainissement doit se faire afin que le milieu récepteur ne soit pas impacté. Lorsque l'on parle de milieu récepteur, il s'agit également de la prise d'eau potable un peu plus tard. Aujourd'hui, l'ensemble des données scientifiques n'est pas suffisamment développé pour être capable de donner une réponse précise. On en vient alors à la mise en place de procédés modernes et innovants capables d'éliminer beaucoup de choses, qui ont un coût, et qui doivent contribuer de manière globale à éliminer l'ensemble des micropolluants. C'est ce que nous avons fait dans l'eau potable. N'oublions pas qu'aujourd'hui ceux qui veulent investir en traitement tertiaire et en assainissement mettent du charbon actif et de l'ozone, ce qui est mis dans des filières d'eau potable depuis 30 ans, voire davantage. Nous sommes par conséquent en train de reproduire ce schéma et nous devons tous nous poser la question : est-il réellement nécessaire d'investir à ce point pour fabriquer à partir des eaux usées quelque chose qui se rapproche pratiquement de l'eau potable pour ensuite être déversé dans l'environnement ? Si nous parvenons à donner une réponse précise, nous pourrions progresser.

Diane D'ARRAS

Puisque nous parlons d'assainissement « presque potable », nous allons peut-être passer aux aspects de qualité de l'eau potable qui est donc un des usages de ce milieu. Nous allons nous tourner naturellement vers Alban qui représente le ministère de la Santé, afin qu'il nous livre sa vision de la qualité : quels sont les dispositifs mis en place, et quelle est la situation française ? Confirmez-vous celle que nous avons vue hier dans les journaux ? Quelles sont, d'autre part, vos perspectives ?

Alban ROBIN

Chef du bureau de la qualité des eaux, Direction générale de la santé, ministère des Affaires sociales et de la Santé

Merci et bonjour à tous. Avant de parler strictement de qualité d'eau potable, je souhaiterais revenir au préalable sur deux points caractérisant l'alimentation en eau potable et qu'il me semble important de rappeler. Dans un premier temps, il s'agit de la multitude d'acteurs en jeu dans le cadre de l'alimentation en eau potable. Nous avons les collectivités, les exploitants, toute l'expertise, les constructeurs, les bureaux d'étude, les financeurs, bien évidemment, les consommateurs, qu'il ne faut pas l'oublier et qui sont au centre de tous, les industriels et la profession agricole. Par conséquent, pour garantir une bonne qualité d'eau, et je dirais même une bonne sécurité sanitaire de l'eau, il faut un continuum entre ces différents acteurs. Ainsi, in fine, le consommateur bénéficie d'une eau de bonne qualité. En France, nous avons tout de même un dispositif de sécurité sanitaire de très bon niveau. Madame AUCONIE rappelait dans son introduction l'Histoire de l'eau en France et nous pouvons le confirmer. Je souhaitais rappeler cinq grands principes que l'on a en termes de dispositifs

de sécurité sanitaire, établis il y a très longtemps, il y a une centaine d'années, mais que l'on retrouve finalement encore aujourd'hui. Ils se sont évidemment améliorés au fil des progrès techniques, mais ils constituent une sorte d'invariant au fil du temps passé, présent, mais également futur. Ces règles sont les suivantes en termes de sécurité sanitaire.

Tout d'abord, nous avons des règles techniques de protection, de prévention, nous l'avons rappelé, notamment de protection au niveau des captages d'eau, des pollutions accidentelles, mais également des pollutions diffuses qui peuvent être à l'origine de la présence de micropolluants dans les eaux, et des règles de prévention, notamment dans l'utilisation d'un certain nombre de *process* de traitement. On n'utilise en effet pas n'importe quel *process* de traitement pour traiter l'eau potable, car il ne s'agit pas que le traitement élimine une substance, mais en rajoute une autre dans l'eau. Nous bénéficions donc de tout un dispositif encadré permettant de se prémunir du risque, tout comme au niveau des matériaux. Je pense que nous pouvons prendre l'exemple du plomb qui était présent à une époque dans les réseaux d'eau, et qui a été à un moment donné éliminé au niveau des branchements publics. Il s'agit d'agir en amont afin d'éviter de créer un risque au niveau de la qualité de l'eau. C'est le premier grand principe. Le second est le suivant. Nous bénéficions également d'un certain nombre de procédures permettant de préserver cette qualité de l'eau, notamment tout ce qui se situe au niveau des captages d'eau, avec la déclaration d'utilisation publique des captages qui évite qu'un certain nombre d'activités puissent s'établir à quelques mètres des captages et afin, par conséquent, de préserver la qualité de l'eau de ces derniers pour les générations futures. C'est également un point important. Le troisième, ce sont ce que l'on nomme les normes. Deux types de normes existent. Nous avons des limites de qualité correspondant aux paramètres avec un enjeu sanitaire et qui sont établies, comme l'indiquait tout à l'heure Yves LÉVI, sur des principes d'évaluation des risques au niveau international. Nous avons également des références de qualité constituant des indicateurs permettant de savoir si le système de production et de distribution de l'eau fonctionne correctement. Un quatrième point est également important, à savoir le suivi de la qualité des eaux. Il est mis en place par les exploitants. Bertrand CAMUS a évoqué tout à l'heure les suivis en continu et c'est un point important. Cependant, nous avons également en France un suivi effectué par les autorités sanitaires, qui est bien organisé, qui n'existe pas dans l'ensemble des pays, mais permet de garantir une certaine transparence. Nous réalisons le contrôle sanitaire des eaux mis en place par les Agences Régionales de Santé. Le cinquième pilier est le dispositif d'information, c'est-à-dire l'information entre les maîtres d'ouvrage, les exploitants et également les autorités sanitaires et les consommateurs qui permet d'assurer une certaine transparence. Ces cinq grands principes permettent de garantir un haut niveau de la sécurité sanitaire en France. Il conviendra d'actionner les différents piliers dans le futur par rapport aux enjeux évoqués : présence de micropolluants et changements climatiques. Ce dispositif nous permet d'avoir globalement en France une eau de qualité satisfaisante. D'ailleurs, vous parliez de la publication d'hier, et cela a été repris dans les différents médias. Mais il faut examiner les choses, lorsque l'on revient à la source, à la première publication : la bonne qualité globale a été mise en avant, même si sur un certain nombre de points des efforts sont encore à mener. Je vais rappeler quelques chiffres corroborant un peu ce qui a été publié hier par l'association « UFC-Que choisir ? ». Je ne vais pas procéder à une présentation académique sur la qualité de l'eau, car j'aurais besoin d'un peu trop de temps. Si l'on observe les risques principaux, la microbiologie sur lesquels insistait Yves LÉVI, nous nous situons au niveau national à 97 % environ de la population recevant en permanence une eau conforme au niveau microbiologique. Il s'agit d'un chiffre plutôt correct, qui s'est largement amélioré au cours des 10 ou 15 dernières années. En 2000 nous étions à 92 % et nous en sommes tout de même à 97 %. Cela signifie que tous les efforts réalisés portent leurs fruits. Il n'en demeure pas

moins que des efforts sont encore à réaliser. En effet, si nous regardons un peu plus finement les chiffres, nous nous rendons compte que pour les réseaux de plus de 50 000 habitants, presque tous délivrent une eau de bonne qualité microbiologique. En revanche, si nous observons les réseaux de moins de 500 habitants, nous n'en sommes plus qu'à 80 %. Nous voyons donc bien que c'est sur l'aspect microbiologique, au niveau des petits réseaux, que nous trouvons un enjeu. Cela passera par la poursuite des efforts qui ont été menés : mise à niveau des traitements, parfois, et meilleure exploitation. Tout ceci est également favorisé par les investissements en cours et les Agences Régionales de Santé qui mettent en place un certain nombre de plans d'action au niveau territorial afin d'améliorer la situation. Je parlais de ces petits réseaux ; ils se situent essentiellement en zones de montagne. Nous allons donc retrouver ces problèmes dans les Alpes, en Auvergne ou en Corse. Nous pouvons également espérer qu'avec la loi NOTRe, qui commence à induire des changements très importants dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'organisation, nous puissions également connaître un renforcement de compétences techniques au niveau de ces petits réseaux afin d'atteindre sinon le 100 %, du moins améliorer la situation.

S'agissant du risque chimique, je ne vais pas choisir tous les paramètres, mais uniquement les pesticides puisque c'est le paramètre qui revient la plupart du temps à la une des journaux. Nous nous situons à 94 ou 95 % de la population recevant en permanence une eau conforme. Le corolaire est le suivant : ce n'est pas pour autant que le reste de la population reçoit une eau en permanence non conforme ; il en reçoit une qui peut être ponctuellement non conforme. De plus, si nous regardons les résultats d'un peu plus près, nous constatons que lorsque nous avons des dépassements, ceux-ci sont généralement limités dans le temps, c'est-à-dire à moins de 30 jours, ce qui constitue une référence pour nous. De plus, les dépassements sont souvent limités. Nous ne sommes effectivement pas à 100 % de conformité. Lorsque nous regardons dans le rétroviseur, nous nous apercevons que la situation s'améliore, même si elle a tendance à se stabiliser depuis quelques années. Cependant, les dépassements restent la plupart du temps très limités, que ce soit dans le temps ou en termes de concentration. Que ce soient les pesticides ou les nitrates, ce sont essentiellement des actions de prévention vis-à-vis de la protection de la ressource en eau qui sont les plus pertinentes afin d'améliorer la situation. Lorsque nous ne pouvons pas obtenir de résultats à court ou moyen terme, des situations curatives, comme l'abandon de captage ou le traitement, doivent être envisagées. Voilà, en termes de qualité d'eau, un tableau plutôt positif, même s'il existe tout de même, vous l'aurez compris à travers mes propos, des points d'amélioration à porter : les petits réseaux, ainsi que tout ce qui est de l'ordre des pesticides et des nitrates au niveau des zones agricoles. Je pense notamment au Nord du pays, aux zones périphériques de la région francilienne ou encore au Sud-Ouest où nous retrouvons encore la présence de pesticides à des concentrations assez importantes dans les eaux.

En termes de perspectives, même si Yves LÉVI a déjà évoqué un certain nombre de points, je dirais que la qualité de l'eau est globalement satisfaisante. Il n'en demeure pas moins que, même si nous avons des normes sur un nombre important de paramètres, une cinquantaine au niveau français et européen, nous ne mesurons pas tout en routine. La chimie fait que des milliers de substances ont été créées et disséminées dans la nature. Tout un travail est mené. Nous nous trouvons dans une véritable situation de vigilance afin d'aller au-delà de ce qui est prévu par la réglementation, et notamment de nous intéresser aux résidus de médicaments dans les eaux, aux perturbateurs endocriniens, et aux différents métabolites de pesticides. C'est un point sur lequel je souhaite insister, corroborant les propos d'Yves. On entend souvent que tel ou tel paramètre est présent dans les eaux. Certes, il peut y avoir un paramètre dangereux dans l'eau. Cependant, il convient d'évaluer le niveau de risque. Il ne faut pas confondre d'autre part le danger et le risque. Un raccourci est fréquemment réalisé, assez

préjudiciable lorsque l'on parle de qualité des eaux. Par conséquent, l'enjeu consiste d'une part à mener des campagnes de surveillance pour voir l'état des lieux, et, une fois que nous retrouvons ces substances, à évaluer les risques sanitaires. La Direction Générale de la Santé a notamment confié une mission dans le cadre du plan « micropolluants » à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail, l'ANSES, afin de mener d'une part des campagnes de mesures et, par la suite, d'évaluer les risques sanitaires. Certaines ont déjà été réalisées, d'autres sont en cours et d'autres viendront. À titre d'exemple, un certain nombre de campagnes ont été réalisées sur les résidus de médicaments comme les composés perfluorés. Actuellement, il y en a sur les phtalates. Tous ces résultats seront évidemment oubliés, de même que l'évaluation des risques qui sera réalisée par les comités d'expertise qu'évoquait précédemment Yves LÉVI. Voilà, en termes de perspective, la vigilance mise en place, le tout dans un cadre européen. En effet, la qualité de l'eau potable est très fortement structurée par la réglementation européenne. La future réglementation européenne en cours de réflexion dans le domaine de l'eau potable intègrera peut-être un certain nombre de paramètres. Pour l'instant, il n'y a rien de certain ; c'est en discussion. Il est possible qu'un certain nombre de paramètres émergents que j'évoquais soient pris en compte à l'avenir.

Diane D'ARRAS

Merci. Avant de passer la parole à la salle, je dirais que nous avons encore quelques progrès à faire, puisqu'il y a des poches. Bertrand, confirmes-tu cette disparité ? Que peut-on faire alors pour la réduire ? Au fond, en effet, tant que nous n'atteindrons pas les 99,99 %, la population aura encore un peu peur, alors que la plupart des Français bénéficient d'une eau de très bonne qualité, et n'ont pas besoin d'eau en bouteille, sauf pour des questions de commodité. C'est ce que montrent d'ailleurs les études du CIO. Une des raisons est que c'est plus aisé que d'avoir une carafe pour se déplacer.

Bertrand CAMUS

En effet, un certain nombre de progrès ont été tout de même réalisés au cours des 15 dernières années sur l'appréciation de la qualité de l'eau et de l'appétence à boire de l'eau du robinet. Nous avons donc réussi à inverser la tendance. D'ailleurs, c'est aussi un phénomène mondial dans les grandes villes. Si l'on va à New York, où j'ai habité, c'est typiquement le cas. « Eau de New York » réalise une promotion très forte de l'eau du robinet. Nous voyons bien les personnes utiliser l'eau du robinet dans les restaurants. En ce qui concerne le sujet de la sous-performance des petits systèmes, ceci est avéré dans l'ensemble des statistiques. Il existe tout de même deux champs d'espoir pour parvenir à améliorer cette qualité. Le premier est la réforme territoriale. Nous voyons bien les collectivités se regrouper typiquement dans les recompositions territoriales, la ville-centre récupérant un ensemble de communes périphériques avec de petits systèmes, souvent pas aux normes, mais où le prix de l'eau est bas, et un accord tacite entre les élus et la population. Il s'agit de dire : « nous avons un prix bas et vous avez la qualité du prix que vous souhaitez payer ». Le débat se pose au moment de la prise de compétence des services d'eau et d'assainissement. On parle de l'eau, mais il conviendrait également de parler de l'assainissement non collectif et de la prise de compétence sur ces deux sujets. Que faire ? Comment traiter le sujet ? La question se pose et va donc être abordée. Là il existe un autre champ de possibles qui est tout ce qui relève du système décentralisé. Nous ne serons jamais au niveau de l'énergie, puisque les impératifs de santé publique et de contrôle de qualité de l'eau imposent de fortes limitations. Cependant, la technologie, la capacité à pouvoir suivre en continu la qualité de l'eau sur des paramètres de plus en plus nombreux, ouvre un champ tout à fait intéressant sur les systèmes décentralisés. En effet, lorsque l'on discute avec les collectivités, la

question suivante se pose : faut-il relier le village périphérique au système central, et tirer une canalisation de plusieurs kilomètres pour rajouter 50 habitants ? Si nous sommes capables de proposer des solutions plus locales, je pense que nous pourrions aller plus vite dans la réponse à la question que nous posent les collectivités, à savoir la façon d'assurer une qualité de service homogène sur l'ensemble du territoire. C'est un des sujets sur lequel nous nous mobilisons au niveau de la FP2E. Encore une fois, parmi toutes nos réflexions sur ces sujets de qualité et de traitement de l'eau, n'oublions pas le réchauffement climatique, l'impact sur la ressource, le bassin méditerranéen et plus ou très peu de neige dans quelques décennies. Qu'est-ce que cela signifie au niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques, ainsi que de l'usage ? Cette dimension n'est pas encore assez intégrée dans les réflexions que nous menons collectivement ni dans nos débats avec les législateurs et les collectivités.

Diane D'ARRAS

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de passer aux questions de la salle.

Échanges avec à la salle

Aïcha JAIRY

Responsable du Service Partenariats et politique de l'eau chez SIAAP

Bonjour, Aïcha du SIAAP. Je voudrais partager en préambule un peu d'optimisme. Vous nous avez dit tout à l'heure qu'en matière de bon état des masses d'eau nous avons un peu progressé, d'une manière modérée. Je désirerais simplement rappeler qu'un paramètre est assez difficile pour l'évaluation de la DCE, à savoir le micropolluant dont vous avez largement débattu lors de cette table ronde. Il existe également un autre paramètre qui est la loi de « paramètres les plus déclassants ». Le bon état est une composante, c'est-à-dire l'état écologique, la biologie et la chimie. Si l'un n'est pas bon, cela fait tomber tous les efforts des autres paramètres. Je voudrais dire que nous, en tant que collectivités, nous nous sommes mises en marche afin de parvenir au bon état. Le deuxième point est le suivant. Vous avez parlé de l'impact du pluvial. Il faut savoir que nous ne traiterons pas le pluvial uniquement avec le Monde de l'assainissement. Tant que nous mènerons des politiques sectorielles, c'est-à-dire que celui qui aménage ne parle pas à celui qui procède à l'assainissement, nous ne pourrions pas régler cette problématique. Il va donc falloir de toute évidence rapprocher ces deux politiques de manière beaucoup plus globale, afin d'évoluer sur cette partie-là. Je voudrais également réagir sur la notion de solidarité. Vous avez parlé du Monde rural ou du Monde dispersé, malgré la loi NOTRe qui va permettre de regrouper à une taille un peu plus critique. Il faut tout de même rester solidaire avec ces territoires, parce que ce n'est pas en regroupant des pauvres qu'ils deviendront des riches ; les personnes pauvres le resteront. J'attire l'attention sur le fait qu'il faut que nous soyons solidaires avec le Monde rural et le Monde où l'on a un habitat dispersé. Je reviens sur la problématique suivante. Il est vrai que l'on donne régulièrement l'exemple des Suisses, sur dix molécules, c'est-à-dire peu. Il ne faut tout de même pas rentrer dans ce jeu où la presse brandit toujours cet étendard, car c'est dangereux. Je partage les propos de Monsieur LÉVI, à savoir que lorsque l'on fait de l'évaluation de risques, notamment pour réglementer une substance, ainsi qu'évaluer ses risques, il est indispensable que tout le Monde soit autour de la table. Il est facile de dire que les STEP vont traiter les choses. Effectivement, on peut mettre du tertiaire, comme vous

l'avez dit, mais il n'est pas très innovant, comme du charbon ou de l'ozone. Il faudra cependant également réfléchir à notre mode de vie. Lorsque nous mettons un médicament sur le marché, est-on capable d'évaluer sa dangerosité et de demander à celui qui le fait de participer à l'effort de dépollution ? Ce n'est pas le cas aujourd'hui. La politique de l'eau n'est pas extensive. On lui demande aujourd'hui de tout faire, c'est-à-dire de l'assainissement ainsi que de la qualité de l'eau. Demain, avec la création de la loi « biodiversité », on lui demandera de faire de la biodiversité. C'est un système qui pour moi est merveilleux, mais il ne faut pas le fragiliser ni charger la barque, car s'ajoutent régulièrement d'autres préoccupations pour le traiter. Il y a donc à la fois un peu d'optimisme et un peu d'alerte dans mes propos. Merci

Diane D'ARRAS

Nous avons un peu discuté afin de savoir s'il fallait faire du préventif par rapport aux produits et, au fond, l'assainissement peut être considéré comme du préventif par rapport à l'eau potable. C'est pour cette raison que j'ai souhaité avoir tout d'abord cette vision des milieux. Il y a toujours un amont et un aval. Si les produits sont sur le marché, nous les retrouvons un jour ou l'autre. Nous faisons alors du curatif dans l'assainissement, puisque l'on n'a pas pu le faire. Nous avons un peu évoqué le pluvial. L'un d'entre vous veut-il réagir sur tout ce qu'il est possible de faire dans le pluvial ? Il est vrai, en effet, que le pluvial a un impact sur les milieux. Nous en avons pris conscience pour le pluvial, ainsi que du fait qu'il fallait le résoudre en partant d'une solution différente. Bertrand ?

Bertrand CAMUS

Je ne suis pas spécialiste du traitement du fluvial. Il faut dire que la situation est tout de même entièrement à développer. Même s'il existe des expériences un peu locales. Il convient également d'éviter de se centrer sur les grandes villes, où beaucoup d'efforts sont réalisés, et où se trouvent des ingénieurs responsables. Nous avons évoqué les petites unités en France qui sont dans la difficulté. Il y a de nombreuses choses à faire, et les déversoirs d'orages sont des choses qui contaminent largement les eaux littorales. Il y a donc vraiment un effort considérable à réaliser. Je m'associe entièrement à tout ce qui a été dit sur ces aspects positifs, car les résultats, les chiffres, sont là. Il faut néanmoins avoir la vision de tout ce que nous déversons dans l'ensemble de l'environnement. Il ne faut pas non plus que nous nous mettions dans une certaine situation en nous disant que tout va bien en France. Parmi les rejets industriels, ceux des eaux pluviales non traitées, les déversoirs d'orage, nous avons chaque jour des quantités absolument phénoménales de molécules constamment déversées : les rejets miniers, et les accidents plus ou moins volontaires de rejets d'exhaure de mines. Cela représente tout de même des choses assez considérables. Restons très en alerte, parce que lorsque l'on parle de tous ces micropolluants organiques, il y a un chemin considérable à faire. Revenons cependant sur le simple cas des nitrates. Nous en connaissons l'origine, les quantités et le devenir. Des modèles ont été développés, et la science a fait tout ce qu'il fallait depuis trente ans sur ce sujet, mais le résultat n'est pas très glorieux. Ce n'est donc pas une raison, parce que nous ne progressons pas sur les nitrates pour des motifs qui sont plus économique-politiques que scientifiques, pour ne pas se préoccuper des autres. Cependant, dans ce domaine nous avons également un effort notable à réaliser. En effet, si nous devons résoudre en premier lieu notre problème de nitrates et des pesticides, et de surcroît celui des micropolluants, il reste un important travail à réaliser aujourd'hui, digne d'une grande nation mondiale.

Christian LAGRANGRE

Vice-président du territoire « Est ensemble »

Bonjour. J'aurai tout d'abord besoin d'une confirmation, et ensuite, j'ai une question à vous poser. La confirmation est la suivante. J'ai cru comprendre que la plupart des experts nous disent que la quantité d'eau sur terre ne bouge pas tellement, mais qu'elle change de nature, et qu'en fonction des évolutions climatiques, il y a plus ou moins d'eau dans les calottes, ou davantage d'inondations, mais que la quantité globale sur Terre est à peu près la même. Je voudrais en avoir la confirmation. Le deuxième point est lié aux risques de l'évolution climatique. La France est le deuxième territoire maritime mondial. Cela signifie que nous avons un nombre important de côtes. Si la population au bord de ces côtes est relativement importante, puisque l'on pense qu'elle est supérieure à 60 % de l'ensemble de la population mondiale, quels sont les risques que nous courrons, ainsi que les solutions, les possibilités, que nous avons pour faire en sorte d'aider ces réfugiés climatiques qui vont atteindre un nombre important, compte tenu de la montée des eaux prévue et prévisible ? C'est à confirmer, bien évidemment Au niveau international, La prise en compte de cette évolution et de la montée des eaux est-elle réalisée de façon à ce que nous n'ayons pas de catastrophe humanitaire importante d'ici 30 à 50 ans ?

Diane D'ARRAS

Je vais répondre. Certes, depuis Lavoisier, nous avons considéré que rien ne se crée et rien ne se perd et que, par conséquent, dans le grand cycle de l'eau il y aura toujours le même volume. Nous ne savons pas très bien s'il va s'accélérer ou se freiner. Vous savez en effet que cela arrive, repart dans l'atmosphère, et redescend ; il y a de la vapeur d'eau en permanence. La vraie question sur le grand cycle de l'eau, par conséquent, n'est pas tant qu'il va disparaître, mais qu'il va être modifié. Nous nous sommes installés, au fil de l'Histoire, dans des pays qui étaient peut-être tempérés et qui vont le devenir un peu moins. Nous allons connaître des orages plus forts de temps en temps, ainsi que des sécheresses. Comme l'a dit Sophie, on parle enfin de l'eau dans les COP, la COP 22 étant le premier jour. Pour l'eau, le vrai défi consiste à savoir comment nous nous adaptons. Comment met-on en place des solutions afin de continuer à vivre de façon agréable dans un Monde qui va changer ? C'est donc une question d'adaptation plus que de diminution de l'énergie ; il faut que nous nous adaptions. Il est, par conséquent, indispensable que les professionnels de l'eau prennent en compte des cycles peut-être un peu plus violents et sachent les gérer. On reparle, par conséquent, de barrages-réservoirs, de stockage, et de capacité de réutilisation. Nous sommes sur de l'adaptation, et c'est véritablement une des grandes missions des professionnels. C'est un peu le point de vue de l'IWA. De l'adaptation à quoi s'agit-il ? Parfois à des montées de niveau. Il y a des pays plus tracassés que la France. Je ne suis pas spécialiste du nombre de côtes et je ne sais pas s'il y a quelqu'un autour de la table qui l'est. Il y a des pays pour lesquels c'est la question de la montée des eaux qui va devoir se poser. Les Hollandais s'y intéressent beaucoup, par exemple. Je ne pense pas qu'ils seront réfugiés pour autant. Ils vont se débrouiller pour rester dans leur pays et s'organiser par rapport à cette montée. Je pense que tu as peut-être des chiffres Bertrand, sur la France. Je connais moins les chiffres de la France et des côtes françaises.

Bertrand CAMUS

Il est assez intéressant de constater que c'est un sujet qui est très bien étudié et documenté. Rappelons que nous avons une Académie des sciences. Sur tous ces sujets, sur les risques de submersion sur les côtes nationales, que ce soit sur la partie Atlantique, de la Méditerranée ou pour les DOMTOM, je dirais qu'il existe un manque d'anticipation et de préparation à ces phénomènes. Nous voyons bien dans des cas où nous sommes opérateurs, en Australie ou en Californie, que cela va se manifester par des alternances de périodes plus sèches prolongées, avec un stress hydrique et, à l'inverse, des questions liées à de fortes pluies et à des inondations. Je prendrai l'exemple de New York qui est assez intéressant. En effet, tout le sujet de la montée des eaux et des risques de submersion était très bien étudié avant la crise de 2008. Ils avaient précisément mobilisé de nombreux experts hollandais pour travailler sur ce sujet. La crise de 2008 est arrivée et le changement climatique n'était plus un problème ; il fallait relancer la machine économique. On a donc mis toutes les études au placard. Il y a eu ensuite Sandy, en 2012, et une vague de trois mètres qui est rentrée. Là, toutes les réflexions ont été reprises. C'est toute une question d'adaptation des villes à cette réalité : laisser l'eau rentrer, la laisser ressortir, et repenser les villes. Encore une fois, il s'agit de questions d'aménagement et d'urbanisme, sur lesquelles il faut pouvoir anticiper et réagir. Je dirais simplement que nous vivons les phénomènes violents. Nous sommes opérateurs à Cannes et nous avons eu en octobre 2015 la montée de la Seine et Montargis, c'est-à-dire tous ces endroits qui ont dû vivre avec ces phénomènes. Pour répondre à votre question, je dirais que les données existent, que c'est très bien documenté, mais que ce n'est absolument pas pris en compte aujourd'hui dans la planification des infrastructures.

Bernard BARRAQUÉ

Ce qui importe, c'est que chacune des solutions que nous envisageons pour pallier ces problèmes doit systématiquement prendre un risque potentiel pour l'environnement et la santé. Par exemple, faire des stockages d'eau est appréciable, technologique. Il n'y a pas de problème, mais les proliférations de cyanobactéries dans les stockages d'eau conduisent à l'apparition de toxines qui posent des problèmes pour la production d'eau. À chaque fois que nous avons une solution, il est important d'associer ingénieurs biologistes et ingénieurs sanitaires afin que les solutions aient un impact positif.

Thierry CHAMBOLLE

Académie des technologies

Pourquoi n'y a-t-il pas en France d'industrie de l'instrumentation relative à la mesure de la qualité de l'eau, qu'il s'agisse de l'eau dans la nature ou des rejets contrairement à ce qu'il se passe dans l'air ? Avez-vous une analyse là-dessus ? Est-ce que cela risque d'évoluer ou pas ?

Bernard BARRAQUÉ

C'est une bonne question. Il y a des choses de faites. Nous avons en France deux PME produisant des appareils, mais je ne sais pas si elles les produisent toujours.

Thierry CHAMBOLLE

La CÉRÈS, par exemple, s'est effondrée.

Bernard BARRAQUÉ

Il y avait donc des PME qui produisaient ceci, mais il n'y avait pas le marché. Ce qui est étonnant, c'est que, lorsque j'ai développé un certain nombre d'analyseurs, de détecteurs, notamment capables de faire des mesures...

Thierry CHAMBOLLE

Le marché, c'est pour une part la commande publique qui le fait et pour une autre les industriels. Ils le font si la réglementation le leur impose. L'origine, ce sont tout de même les pouvoirs publics.

Bernard BARRAQUÉ

La réponse est donc dans la question !

Thierry CHAMBOLLE

En font-ils assez sur ce sujet ?

Diane D'ARRAS

Thierry connaît un peu ceci, et nous sollicite parce qu'au fond il a développé à plusieurs reprises le principe selon lequel toute politique doit prendre l'ensemble de la chaîne industrielle. Si l'on veut développer du solaire, il ne faut pas uniquement poser des règles, mais s'assurer que l'industrie va être aidée. Il y a donc une véritable réflexion. Je crois que l'Académie des technologies regarde souvent s'il n'y a pas l'ensemble de la chaîne, c'est-à-dire si l'on donne des normes d'un côté, mais que l'on n'aide pas trop les PME, ou inversement. Il faut donc mener une véritable réflexion de la chaîne globale lorsque l'on veut mener une politique et lorsque l'on veut maintenir le niveau de la France. De temps en temps, il y en a une, mais pas l'autre. Il est vrai qu'il faut avoir une vision un peu globale.

Bernard BARRAQUÉ

Ce qui est intéressant, c'est que ce n'est pas typiquement franco-français, parce que des appareils ont été développés, qui n'ont pas réussi à se développer même sur les marchés anglo-saxons. Il s'agit d'une politique globale générale qui est cette sorte de manque de confiance ou d'incitation à implanter des capteurs de mesures alors que les appareils ont existé. Ils n'existent pas tous, mais il existe potentiellement des choses.

Diane D'ARRAS

Il y a d'autres questions.

Marc LAIMÉ

Journaliste, sociologue, Membre de l'Observatoire parisien de l'eau

Bonjour. Je reviens sur la question du pluvial. Avant même la publication du rapport de Pierre-Alain ROCHE, il apparaît d'ores et déjà de façon assez évidente que les travaux conduits à l'interministériel depuis maintenant plus d'un an n'ont pas permis d'aboutir clairement sur la question de son financement. Toutes les modalités de financement du SPA pluvial élaborées dans un contexte

juridique extrêmement fragile à partir de 1964, et surtout des années 70, ne sont pas du tout satisfaisantes aujourd'hui. On parle beaucoup des technologies alternatives, du pluvial en ville, etc., mais avec les modalités actuelles de financement du pluvial étant héritées d'une histoire très complexe, totalement insatisfaisante, juridiquement fragile, s'il n'y est pas porté une réponse pérenne précise, ce qui serait un véritable choc, nous n'allons pas avancer d'un centimètre sur le pluvial. Je vous remercie.

Diane D'ARRAS

La question se pose. Avant de terminer notre dialogue, il faut que Bertrand BARRAQUÉ, qui anime la table ronde suivante, n'oublie pas cette question et pose à nouveau celle du financement du pluvial, si vous en êtes d'accord. Y a-t-il une autre question ?

Philippe BOISNEAU

Président du Comité des pêcheurs professionnels en eau douce et Vice-président du Comité de Bassin-Loire-Bretagne

Je représente ici un petit peuple de personnes qui est tous les jours sur les eaux douces françaises, eaux douces estuariennes. Notre constat est que depuis une trentaine d'années le paysage de nos eaux douces est un peu bouleversé sous les impacts et les augmentations d'énergie et de flux de matières dans nos eaux douces. Cela a eu pour conséquence, avec l'arrivée d'espèces exotiques dont beaucoup se révèlent invasives, de modifier totalement le biote dans les eaux. De la bactérie jusqu'au super prédateur comme le silure, la composition de l'édifice biologique a été entièrement bouleversée dans nos grands fleuves, que ce soit dans la Seine ici, à Paris, la Loire, la Garonne ou le Rhône. Cela a aussi des incidences. Nous constatons la prolifération de cyanobactéries, de plus en plus récurrentes. Face à ces constats, notre avis est qu'il ne faut pas trop séparer de l'aspect « qualité des eaux » celui de « biologie des eaux » et, par conséquent, « qualité écologique des eaux ». Les deux sont en effet interdépendants. Une meilleure qualité de l'eau ne peut être garantie que par une restauration, un maintien ou une sauvegarde d'éléments de la biologie qui permettent de conserver un bon état écologique des eaux, de manière à garantir la meilleure autoépuration des eaux possible. Lorsque l'édifice trophique complet d'un grand fleuve a été totalement bouleversé, il y a visiblement de moindres capacités d'autoépuration. De plus, des espèces emblématiques spécialisées de la faune et de la flore locale sont remplacées par des espèces généralistes réparties de manière mondiale offrant de moins grandes capacités de résilience de nos cours d'eau et donc de moins bonnes sécurisations de notre alimentation en eau potable. J'insiste sur le lien entre la qualité écologique des eaux et la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux qui peuvent être offertes pour l'eau potable. J'ai une question : une priorité pour 2025 ne serait-elle pas de renforcer, de réaffirmer la nécessité impérieuse de mettre en œuvre les actions de restauration de la qualité écologique des eaux sans oublier la qualité écologique des sols ? En effet, sur des sols appauvris qui ne sont plus que des supports à de l'agrochimie, les fuites de toutes choses sont beaucoup plus importantes que dans des sols vivants avec une écologie microbienne et parfaitement équilibrée. Je vous remercie.

Diane D'ARRAS

Je me trompe peut-être, mais je crois que c'est vraiment la philosophie de la DCE, de la directive-cadre « eau », qui a consisté à dire de restaurer. Une des difficultés est de savoir ce que signifie restaurer, ce

qu'il y avait avant, et comment remettre le marqueur initial. Des travaux ont tout de même été réalisés afin d'essayer de comparer les eaux, d'examiner des rivières qui n'avaient pas été trop touchées pour observer leur faune et leur flore, et donc de revenir si possible à un état écologique antérieur et à un bon état écologique. Je crois donc que c'est vraiment la philosophie. Il faut tout de même que la science et les analyses permettent de comprendre les choses et de savoir si la température a augmenté parce qu'il y a eu des apports de température ou parce que le climat change. C'est la philosophie de cette directive-cadre, et il y a des pays où l'on essaie de repartir, y compris en aménageant des berges afin de retrouver certaines conditions. Il faut néanmoins parvenir à la comprendre, la modéliser et la résoudre. Ai-je droit encore à une question ?

Didier RISTORI

VEOLIA « eau » (CGT)

Je représente le syndicat CGT du VEOLIA Eau. La question est destinée à Yves LÉVI qui évoquait un complot franco-français qui n'existe pas et le collège d'experts internationaux. La question est de savoir quel degré de confiance nous pouvons avoir quant à l'indépendance réelle, et je dirais y compris intellectuelle, des experts lorsque l'on sait – c'est un exemple qui me vient à l'esprit- que le Président des sociétés industrielles agroalimentaires a écrit à Marisol TOURRAINE pour lui dire d'arrêter les recherches d'État parce qu'elles sont faites à charge, y compris de l'industrie alimentaire. Il s'agit, par conséquent, de pressions extrêmement fortes.

Bernard BARRAQUÉ

C'est très simple. Les experts sollicités pour être dans les instances de décision, comme, par exemple, les comités d'experts de l'ANSES, font une déclaration publique d'intérêt, disponible sur *Internet* que chacun peut consulter. Cela fait partie de la loi qui a été imposée à tous les comités d'expertise à la suite de différentes affaires qui ont eu lieu dans le domaine pharmaceutique. La situation est donc parfaitement claire. À partir de là, il ne faut pas confondre experts et *lobbying*. Que le *lobbying* soit présent en démocratie, c'est le minimum logique. Qu'il n'y ait pas de moyens donnés aux contre-pouvoirs afin de s'exprimer représente davantage un problème. Aujourd'hui, dans une démocratie comme la nôtre, nous avons des experts. Le problème, c'est qu'à vouloir jouer sur le manque de confiance, nous en arrivons à avoir des personnes qui ne font plus confiance aux agences d'expertise, aux industriels, aux experts, à personne, et cela crée un malaise général qui devient terrible. Il y a donc un moment où il faut que cela cesse. Il y a des choses parfaitement claires qui doivent passer par la justice, et il faut que la population apprenne à avoir un peu confiance dans sa science et ses scientifiques. Dans mon laboratoire, par exemple, il m'est arrivé d'avoir des thèses financées par des entreprises privées. Il est donc possible de considérer cela comme quelque chose de catastrophique, mais il suffit de venir voir le contrat signé par le Président de l'Université qui garantit l'indépendance des chercheurs, le droit à la publication, etc. Il ne faut pas jouer à ce jeu-là, mais regarder les éléments concrets, tels qu'ils sont, et ensuite regarder les comités d'experts, qui sont précisément des comités d'experts collectifs, de manière à limiter les choses, s'il y avait la moindre dérive quelque part. Vous reproduisez les comités d'experts que vous retrouvez en Amérique du Nord, au Canada, aux États-Unis, au Japon, en Australie, partout, et vous examinez le résultat de ces expertises. Quand elles sont relativement concordantes sur l'ensemble de la planète, je pense que l'on peut avoir confiance dans les résultats et passer à la vitesse supérieure. C'est là que réside notre problème aujourd'hui. Nous

sommes tous en train de tourner autour de la question : « que faut-il faire ? » Il est évident qu'il faut réduire la pression anthropique sur les ressources -c'est absolument majeur-, et tenir compte du changement climatique qui va rajouter des éléments majeurs. Tout ceci contribue à ce que nous nous disions qu'il faut absolument procéder à l'évaluation du risque la plus fiable possible. Lorsque l'on réunit un centre d'experts, que l'on présente un budget de recherche à l'Agence Nationale de la Recherche et que l'on se fait rejeter alors que l'on a réuni huit laboratoires de recherche français pour essayer de faire monter le niveau en soulignant qu'aujourd'hui les personnes font des essais sur des daphnies, des crustacés, etc., il convient de passer à quelque chose de plus important, à savoir de faire l'évaluation de risques plus proches des modèles animaux utilisés pour l'évaluation en pharmacie. Nous nous faisons alors rejeter et nous revenons l'année d'après avec notre dossier de recherche en disant : « regardez, c'est un superbe programme, nous sommes les meilleurs en France ». Nous nous faisons encore rejeter, et c'est alors un vrai problème. Plutôt que de se fier à la rumeur et à tout ce qui circule sur *Internet*, il faut qu'à un moment donné la science sorte ses résultats, qui sont publiés dans des revues à comités de lecture internationaux. Ils peuvent se tromper, mais grâce à cela la connaissance et l'intelligence permettent d'obtenir des éléments objectifs afin de prendre des décisions. Que le décideur suive ou pas ce que la science lui montre, c'est son problème. Cependant, il est indispensable que cette objectivité scientifique se bâtisse au moins. C'est ainsi que les choses avancent. Nous avons derrière nous des jeunes motivés et passionnés par le sujet. Il faut, par conséquent, investir dans le développement de l'intelligence collective.

Diane D'ARRAS

Je peux témoigner au moins sur l'IWA, l'International Water Association. Je peux vous garantir qu'il n'y a pas de lobby de produits. Les grands laboratoires se rencontrent et discutent. Ils s'épaulent, parce que souvent l'un n'a jamais rencontré un produit alors que l'autre oui. 50 % des 8 000 membres de l'IWA sont des scientifiques, et le réseau de tous les scientifiques a cette force. Il y a des débats, des problèmes de compétences, de connaissances ou d'appareillages qui sont posés, mais nous sommes vraiment en dehors de ces aspects-là du côté scientifique parce que c'est beaucoup trop dispersé. C'est un réseau qui présente au moins cet avantage-là et qui ne vit pas les choses au même moment sur les mêmes sujets. Le problème qui peut se poser dans un pays a déjà été vécu ailleurs auparavant. C'est assez puissant et c'est vraiment un des avantages de cette association, qui est scientifique et technique, de pouvoir s'ouvrir complètement et d'avoir un réseau très solide permettant de lancer des alarmes, de les arrêter lorsqu'on se dit que ce n'est pas possible et de regarder cela avec une vision beaucoup plus large. Elle peut être limitée, car nous sommes en effet très tournés vers le petit cycle de l'eau, mais c'est un des grands avantages de ces associations internationales ; elles sont assez robustes face à cela.

Pierre VICTORIA

Directeur du développement durable VEOLIA

Nous arrêtons là pour la première table ronde. Merci à vous tous pour la qualité de vos propos et votre esprit de responsabilité. C'est, en tous les cas, le mot qui me vient à la bouche quant à votre vision des questions de qualité de l'eau. Je dirai à Diane D'ARRAS que l'ensemble des acteurs de l'eau français lui souhaite bonne chance dans son nouveau mandat de Présidente de l'International Water Association.

Table Ronde « Financements »

Pierre VICTORIA

Nous passons à la deuxième table ronde, pour laquelle je vais appeler Alain GRIZAUD, Catherine GREMILLET, Régis THÉPOT, Jérôme ROSSET, Antoine BADINIER et Olivier THIBAUT. Cette table ronde sur le financement sera animée par Bernard BARRAQUÉ, professeur émérite, en tout cas pour nous il l'est et le mérite, qui nous a beaucoup amenés ces dernières années à comparer notre politique de l'eau française avec les autres politiques européennes. C'est à toi, Bernard.

Animateur : Bernard BARRAQUÉ,

Directeur de recherche émérite, CNRS

Bonjour à tous. Je suis très heureux que vous soyez finalement venus nombreux à cette réunion, alors qu'il fait si froid et que nous sommes dans une période un peu morose. Nous allons aborder la question du financement. Je vous dis immédiatement que je vais me permettre de ne pas suivre l'ordre dans lequel les intervenants apparaissent sur le tableau derrière moi, parce que nous allons commencer par l'Agence de l'eau et Olivier THIBAUT, Directeur d'Artois Picardie, dans la mesure où il a produit un grand travail, avec un *Power point*, et va nous montrer ce qu'il se passe dans les différents champs où intervient l'Agence de l'eau. Ensuite, nous aurons les canalisateurs de France, avec Monsieur GRIZAUD, leur Président, qui va intervenir pour demander davantage d'argent afin de faire plus de travail, et il a raison. Puis, nous donnerons la parole à Monsieur ROSSET, représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui va nous dire : « de l'argent, nous en avons ». Les EPTB, pour leur part, répondront : « alors, si vous en avez, il faudra que l'on nous en donne davantage, parce que cela ne va pas ». Ils vont probablement se montrer beaucoup plus diplomates que moi pour dire tout ceci. Il se trouve que pour les EPTB, les deux derniers sont Régis THÉPOT, qui est à Seine Grands Lacs, et Catherine GREMILLET, qui est la Directrice de l'Association des EPTB. Ils vont faire un discours à deux voix, en sept minutes, comme tout le monde. Merci d'être là.

Je vais commencer par dire un mot reprenant ce que nous disions tout à l'heure. Vous avez parlé un peu du pluvial, mais vous avez également évoqué le changement climatique. Je reprends simplement ce que déclarait Bertrand CAMUS à propos de New York. En réalité, je désirerais préciser un point. Certes, avec la crise de 2008, les choses étaient un peu arrêtées, mais le maire de New York avait tout de même commencé dès 2007 et continué après la crise de 2008 à faire intervenir l'ensemble des Universités de New York sur la préparation d'une analyse du coût du changement climatique. Cette analyse n'était pas finie au moment de Sandy en 2012, mais Sandy est tombée précisément - à quelque chose, malheur est bon- pour que ces scientifiques puissent améliorer la connaissance de l'impact économique du changement. Il faut savoir que Sandy a coûté à la ville de New York 19 milliards de dollars, dont 13 en impact direct et 6 par la perturbation ultérieure de l'économie locale : plus de transports publics, un certain nombre de choses en panne pendant un certain temps, l'électricité qui ne fonctionnait pas, etc. Cela a permis à ces scientifiques de produire une analyse qui, à son tour, a été renvoyée aux services de la ville. Les services de la ville de New York ont alors élaboré un plan d'action, que vous pouvez trouver sur *Internet*, et qui est sorti en 2014, où figurent 250 mesures qui ont été chiffrées pour un coût total de 14 milliards de dollars à mettre en œuvre en dix ans. Vous pouvez constater qu'il restait 5 milliards de dollars de coût à dépenser pour finir d'éponger,

si je puis dire, l'impact de Sandy. C'est un plan tout à fait significatif pour l'assainissement. D'ailleurs, j'ai observé en particulier cette partie : il y avait 300 millions de dollars à investir par tout le système d'assainissement de New York qui s'était retrouvé noyé afin qu'il ne le soit plus dans le cas de la prochaine submersion marine. Il y a deux ans, au moment de la COP 21, nous avons fait un tour d'horizon des villes qui avaient réalisé une étude de ce genre. Nous en avons trouvé 20. Nous n'avons pas continué, parce que 20 cela représentait déjà beaucoup, et nous nous sommes aperçus que beaucoup avaient réalisé un très bon travail dans les pays en développement. Il y a donc de très bons plans dans les pays en développement. Par rapport à cela, dans notre pays, il n'existe rien. J'ai trouvé une petite étude réalisée par le Conseil général de l'Hérault, qui a dit : « si nous sommes obligés de reculer une ville côtière, une station touristique, parce que le trait de côte va reculer, et si nous la fermons, combien cela coûte-t-il ? Ensuite, ils se sont dit : « nous la fermons et nous exproprions les personnes, parce qu'elles courent un risque, mais une fois qu'elles sont expropriées, nous confions les bâtiments pour des occupations temporaires sous l'autorité des collectivités locales afin de pouvoir les relouer en attendant que la catastrophe arrive ou qu'elle se précise ». Du coup, la nature juridique de l'occupation des sols change totalement. Ils se sont alors aperçus que cela coûtait alors beaucoup moins cher. Il est donc possible de faire ce genre de travaux. Il y a toujours des questions sur les quantités d'eau. Lorsque l'on pense au changement climatique, on pense assez facilement aux submersions marines, aux gros impacts des ouragans, mais beaucoup moins au fait que des sécheresses prolongées pourraient avoir des impacts. Or, c'est bien ce qui risque de nous arriver en France. Je voudrais dire que sur les 20 villes que nous avons étudiées nous en avons trouvé une seule qui a fait un plan d'adaptation dans le domaine de l'eau au changement climatique par rapport à la sécheresse ; c'est Barcelone. Dans le rapport que nous avons élaboré, figure un article publié dans une revue par les auteurs scientifiques du projet, mais qu'il est certain que nous devrions le faire. J'encourage les villes de notre pays à essayer de calculer combien cela va leur coûter. Si nous savons ce que nous allons éventuellement devoir dépenser, nous pouvons faire une analyse coûts/avantages des mesures que nous pourrions prendre, afin de prendre celles qui ont le plus le meilleur rapport coût/avantages, et de commencer à les mettre en œuvre sans attendre. À bon entendre.

Olivier, présente-nous la situation sur l'ensemble des champs sur lesquels les agences de l'eau interviennent.

Olivier THIBAUT

Directeur général de l'agence de l'eau Artois Picardie

Merci, Bernard. J'ai sept minutes, pour parler non pas obligatoirement de ce que nous réalisons aujourd'hui, mais de ce que nous comptons faire dans les années à venir et, si possible, d'ici 2025. Comme j'ai cinq minutes pour parler, je vais obligatoirement être très caricatural, et j'espère que vous ne m'en voudrez pas trop, car il s'agit de faire passer des messages. Je désirerais commencer par 20 secondes pour dire qui parle. Je suis Directeur d'une des agences de l'eau, celle du Nord. Les agences de l'eau sont des établissements publics. Quand on me demande à quoi cela sert, je dis en général qu'il s'agit d'une sorte de mutuelle de l'eau. Nous percevons des redevances auprès d'un peu tout le monde. Il y a des trous dans la raquette et certains le disent souvent. Cet argent que nous avons perçu, nous le redistribuons de manière forte, presque intégrale, à des taux très élevés, à ceux qui font des projets de restauration de l'eau sous toutes ses formes. Nous élaborons des programmes de six ans. Nous commençons à préparer notre onzième programme qui portera sur 2019-2025. Nous sommes donc dans ce travail de prospective de ce dont nous aurons besoin, de ce dont les acteurs du

terrain auront besoin de financer dans les sept à huit ans à venir. Je vais, de manière très schématique et simple, parler grands enjeux : assainissement, eau potable, industrie, agriculture.

Si je prends l'exemple de l'assainissement, les enjeux y sont basiques et simples. Tout le monde les connaît. Il faut collecter, acheminer et traiter la pollution. Il convient d'entretenir son patrimoine. De plus, il existe le sujet, je ne dis pas des eaux pluviales, mais du traitement des eaux usées par temps de pluie. Il y a une petite nuance entre les deux. Les experts comprendront bien la différence, et j'y reviendrai un peu dessus. Quels sont les challenges pour nous dans le domaine de l'assainissement ? Nous en avons deux grands et véritables, qui sont pour nous de vraies sources de questions. Bertrand CAMUS les a évoqués tout à l'heure. Il s'agit tout d'abord de maintenir le patrimoine. Nous avons eu deux grandes phases d'investissement sur l'épuration. Les premiers équipements sont aujourd'hui obsolètes. Il y a eu une deuxième grande phase d'investissement dans les années 1990-2000. Il s'agit de la mise aux normes selon la directive ERU qui a supposé un investissement très fort, que l'on termine aujourd'hui. Nous pouvons dire tout de suite que la bataille de l'assainissement est gagnée, et c'est ainsi que cela a été dit il y a un moment. Aujourd'hui, nous avons des outils de traitement des eaux usées par temps sec qui fonctionnent bien, voire très bien. Cependant, si nous pensons que c'est fini et que nous pouvons passer à autre chose, nous nous trompons. Il faut entretenir ce patrimoine, et aujourd'hui, nous ne sommes plus dans du premier équipement, nous sommes dans du renouvellement d'équipement et cela va s'intensifier pour repasser les bosses d'un investissement que nous avons passées. Le deuxième gros enjeu est le suivant. Autant nous sommes bons pour le traitement par temps sec, autant dès qu'il pleut nous ne le sommes pas. Cela, c'est, je pense, le plus gros challenge dans le domaine de l'investissement pour les années à venir. Pour faire très simple, je dirai que nous avons pris l'habitude de faire ce que l'on appelle des réseaux unitaires, c'est-à-dire que l'on mélange tout, que ce soit de l'eau pluviale propre ou de l'eau usée, et nous mettons tout dans un tuyau. Chaque fois que nous faisons un nouveau lotissement ou que nous agrandissons, nous rebranchons sur ce tuyau, sans trop nous poser la question de savoir si le tuyau suivant va pouvoir prendre toute la capacité de ce que nous mettons dedans. Pour en être certains, nous mettons des déversoirs d'orage à chaque point bas, et il se passe ce qu'il doit se passer, à savoir que chaque fois qu'il pleut cela déborde. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec des outils de traitement qui font 97 à 99 % de traitement de la pollution, mais des réseaux qui déversent 200 fois par an. Chez moi, j'en ai de nombreux ainsi. Par conséquent, 200 jours par an il y a des déversements par temps sec. Vous pouvez traiter 99 % de la pollution sur 80 % de vos débits, si vous avez 20 %, vous avez 0 % de traitement parce que cela va directement dans la rivière. Aujourd'hui, je ne suis pas certain que la toute première priorité soit d'aller encore plus loin sur les stations d'épuration. La véritable priorité est de faire en sorte que toute la pollution aille effectivement à la station d'épuration, et cela ce n'est pas fait. Gérer ces eaux par temps de pluie est un énorme travail. Cela renvoie vers une multitude de réponses, d'aménagement du territoire d'une manière générale, de séparation des eaux à la source, et de façon de repenser nos réseaux d'assainissement. Je répondrai à des questions sur ce sujet si nécessaire. Nous sommes tout ceci dans les agences, mais nous ne sommes pas obligatoirement sur du pluvial. Qu'en est-il de l'eau potable ? Nous avons largement discuté de ceci tout à l'heure. Sur l'eau potable, l'enjeu numéro 1 est, bien évidemment, d'avoir de l'eau potable. Il y a 15 ans, nous supportions encore d'avoir une journée sans eau potable s'il y avait un problème. Aujourd'hui, il suffit d'une demi-heure de coupure d'eau pour que nous soyons dans les journaux le lendemain. La sensibilité à la distribution de l'eau potable est devenue très forte, ce qui fait qu'aujourd'hui nous distribuons de l'eau potable à peu près partout et cela fonctionne. Pour nous, les enjeux sur l'eau potable sont divers. Tout d'abord le premier, qui devrait être une évidence, mais qui, malheureusement, ne l'est

pas obligatoirement, et fait que nous nous en rendons compte tous les jours dans les agences de l'eau, est de connaître son patrimoine. Nous avons encore un nombre assez incroyable de collectivités qui ne connaissent pas leur patrimoine dans le domaine de l'eau potable. Elles ne savent pas où sont leurs réseaux, où ils passent, quand ils ont été posés, s'ils fuient beaucoup ou pas. Ils ne maîtrisent pas non plus forcément la sûreté de leurs captages, même lorsqu'il y a un permis de captage. Le premier enjeu pour nous, par conséquent, est de connaître son patrimoine, et le deuxième, qui arrive tout de suite derrière, et c'est une perche pour la prochaine intervention, est le fait d'entretenir son patrimoine. Aujourd'hui, lorsque nous regardons nos ratios d'investissements, nous constatons que nous ne sommes pas à la hauteur. Notre patrimoine se dégrade. Si nous disons que les réseaux ont une durée de vie d'une petite centaine d'années, il faut en renouveler 1 % par an. Or, nous sommes à 0,4 ou 0,5 % par an de renouvellement aujourd'hui ; notre patrimoine se dégrade. C'est pour nous un véritable enjeu. Le deuxième gros enjeu consiste à créer des interconnexions afin d'être capables de réagir lorsqu'il y a un problème à un endroit. Il faut, bien entendu, protéger ses ressources, mais il faut également pouvoir les interconnecter. Dans les agences de l'eau, nous pensons que la loi NOTRe va nous aider à réaliser ce travail de mutualisation et d'interconnexion. Nous avons également un petit enjeu, vraiment propre aux agences, qui prend la forme suivante : éviter le doublement de la redevance-prélèvement. Il s'agit de doubler notre redevance pour toutes les collectivités qui ne sont pas capables d'avoir un indice de connaissance de leur patrimoine suffisant, et, le jour où elles l'ont, si elles ne sont pas capables d'avoir un rendement suffisant. Il y a une super formule afin de savoir si le rendement est suffisant ou pas. Lorsqu'on ne possède pas cette formule-là, un plan d'action est à mettre en œuvre. Aujourd'hui, j'ai tout de même sur mon bassin 5 % des collectivités qui ne connaissent pas suffisamment leur patrimoine, ne sont pas capables de dire où sont leurs réseaux ni d'avoir des plans, ce qui correspond à un petit 1 % de la redevance. Je m'arrête là sur l'eau potable.

Passons au grand cycle de l'eau d'une manière générale : lorsque l'on parle de milieu aquatique et que l'on veut restaurer et atteindre le Graal qu'est le bon état des eaux, avec des thermomètres qui changent sans arrêt – je pourrais en parler deux heures, si quelqu'un veut me lancer sur ce point-, quand on parle d'altération hydromorphologique, il faut bien voir que l'on observe les altérations en flux. Cela signifie qu'il faut bien que l'eau et les sédiments passent. Il convient également d'observer les altérations des formes, c'est-à-dire la morphologie des cours d'eau, leur méandrage, qui joue beaucoup sur leur capacité de transport solide, sur les risques, et l'altération de l'accès. Il s'agit de la continuité écologique. On parle beaucoup des moulins, des barrages, des bassins-poissons et ce sont ces idées qui sont derrière. Pour nous, quels sont les enjeux derrière ceci ? Évidemment, nous voulons atteindre le bon état. Il faut donc travailler sur ces trois axes si nous voulons atteindre le bon état. Je voudrais simplement dire que pour répondre à ces problèmes, il ne faut pas résonner uniquement sur l'eau, et il n'est pas possible de le faire. Nous nous fixons sur nos métiers thématiques, mais si dans le grand cycle de l'eau nous ne parlons que d'eau nous nous trompons et nous n'atteignons pas notre objectif. Il s'agit donc d'un problème d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, tous nos efforts ne portent pas obligatoirement sur les opérations sur l'eau, même si nous les aidons, mais plutôt sur le lien avec l'urbanisme, avec l'aménagement du territoire, la biodiversité, sur la façon de remettre la nature en ville, de penser autrement ses routes et ses habitats, etc. Il ne s'agit surtout pas de réagir ainsi : je vais faire un lotissement, je pense donc « lotissement » en imaginant que l'environnement n'existe pas, je construis des digues pour les problèmes de barrages en imaginant que les poissons n'existent pas, etc. ». C'est ce travail transversal qui, pour nous, est un énorme enjeu si nous le réalisons dans le bon sens ; nous gagnons alors beaucoup d'argent. Si chacun le fait dans son secteur, nous en perdons beaucoup collectivement.

Je dirai deux mots sur l'industrie et l'agriculture. Notre vision sur l'industrie est que sur les traitements classiques nous sommes plutôt bons. Vous trouverez toujours des points noirs de pollution, des entreprises qui font la une des journaux, mais globalement, lorsque l'on regarde les progrès faits durant les quarante dernières années sur le traitement des effluents industriels, c'est incroyable. Nous avons divisé par 80 les rejets dans les milieux naturels sur l'industrie. Cela ne s'est pas uniquement fait par traitement, mais également parce qu'il y a des industries qui ont chuté. En ce qui concerne les pollutions émergentes, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit auparavant, mais nous sommes au début d'un cycle, d'un système, et nous ne savons pas encore bien tout ce qu'il faut faire, comment le mesurer, etc. Je trouve que nous dépensons tout de même beaucoup d'argent pour mesurer, améliorer la mesure et partager. Ce sont des sujets difficiles et je pense que nous ne sommes pas au bout du système.

Bernard BARRAQUÉ

Envisagez-vous d'augmenter les redevances et de créer de nouvelles redevances sur les industriels ?

Olivier THIBAUT

Ce ne sont pas les agences de l'eau qui décident en la matière, ce sont les parlementaires.

Bernard BARRAQUÉ

Nous sommes ici pour discuter de demain. Si vous désirez avoir une politique qui s'occupe des nouveaux polluants émergents, il va bien falloir la financer !

Olivier THIBAUT

En l'occurrence, nous avons déjà des redevances sur les substances dangereuses et sur les matières inhibitrices. Le panel est déjà relativement bien couvert. Je ne dis pas que les taux sont au bon niveau, mais en tout cas, les champs sont couverts. Ce n'est pas vrai sur d'autres polluants. En ce qui concerne l'agriculture, il n'y a pas de redevance sur les nitrates, tout le monde le sait. Pour nous, en matière d'agriculture, des pollutions réellement mesurées et bien mesurées, les pollutions diffuses sont le seul domaine sur lequel nous n'avons pas encore inversé la courbe. Les pesticides et les phytosanitaires continuent à augmenter un peu partout, les nitrates sont globalement stabilisés, mais sur les pesticides, cela empire. Nous essayons de mettre toutes sortes de mesures en place. Nous sommes très corsetés par les systèmes de la politique agricole commune, notamment ceux d'aides français, qui font que nous ne pouvons pas mettre des agriculteurs n'importe comment et n'importe où et, en tout cas, pas obligatoirement selon les filtres que nous aimerions mettre en place dans le monde de l'environnement. Par conséquent, il s'agit d'un vrai sujet pour lequel, aujourd'hui, je pense, nous ne sommes pas collectivement à la hauteur. Nos grands enjeux sont évidemment les phytosanitaires. Il existe un grand plan national qui s'appelle écophytosanitaire qui est dans sa deuxième version et qui est en œuvre, avec d'ambitieux objectifs ambitieux. Nous devons diviser par deux la quantité de phytosanitaires vendus ou utilisés. L'échéance recule un peu, mais l'on garde toujours la notion de diviser par deux. Cela a commencé en 2008. Aujourd'hui, nous avons augmenté de 25 % depuis 2008 la quantité de phytosanitaire vendue. C'est donc un véritable enjeu. Je suis tout de même positif sur ce sujet-là, parce que nous voyons que grâce au plan écophytosanitaire¹, certaines actions fonctionnent, certains modèles agricoles aussi et permettent de produire en utilisant moins d'intrants,

sans se situer obligatoirement dans le biologique. C'est donc possible, et c'est beaucoup plus technique. Cela constitue un changement dans la façon de travailler, et de raisonner son entreprise en optimisant ses intrants et ses sortants, mais c'est possible. Aujourd'hui, tout l'enjeu consiste à savoir comment l'on peut massifier ce genre de choses. Pour être tout à fait honnête, ce ne sont pas les 40 M€ auxquels s'ajoutent les 30 M€ du plan écophytosanitaire, comparés aux 9 milliards de la PAC, qui vont changer grand-chose dans la façon d'interagir des agriculteurs que nous avons en face de nous. En tout cas, c'est là aussi au véritable sujet. De plus, pour nous, s'il y a un point sur lequel nous devrions nous concentrer dans le domaine de l'agriculture, ce sont sur les pollutions diffuses et les phytosanitaires, beaucoup plus que sur les nitrates, à mon avis. Évidemment, il y a une question quantitative et pas seulement qualitative du conflit d'usage.

Bernard BARRAQUÉ

J'ajouterai simplement un mot. Sur les présentoirs, derrière vous, se trouvent les actes du colloque du CFE de l'année dernière qui évoquent justement la question des relations entre l'eau et l'agriculture.

Olivier THIBAUT

Je parlerai d'un dernier petit point. Il s'agit là d'un sujet qui est propre aux agences de l'eau. Les agences de l'eau prélèvent 2,3 à 2,5 milliards par an de redevance. Elles reversent la même quantité à laquelle on ôte le prélèvement de l'État dans le domaine de l'eau jusqu'à aujourd'hui. Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est plus que dans le domaine de l'eau, mais dans celui de l'eau, de la biodiversité et de la mer. Nous devons maintenant financer l'Agence française de la biodiversité qui est presque exclusivement financée par le monde de l'eau aujourd'hui. Pour faire simple, nous devons également sauver le Monde. Tout ceci revient à dire que nous avons tout de même un plafond qui, au mieux, va rester le même. Certes, nous n'avons pas le droit de prélever plus de redevances. Aujourd'hui, la discussion va plutôt porter sur la façon de répartir différemment les redevances ainsi qu'entre quels types d'usagers. Cependant, le montant est plafonné et nous ne nous situons pas loin de celui-ci. Il ne faut donc pas imaginer que dans les agences de l'eau il y a un puits sans fond. Je pense que le prochain programme sera un programme un peu difficile à partager parce qu'il va falloir faire beaucoup plus de choses avec un peu moins d'argent. Cela va donc reporter une part du poids des investissements nécessaires sur les maîtres d'ouvrage eux-mêmes.

Bernard BARRAQUÉ

Formidable. C'est très bien. Le tableau est brossé. J'aurais aimé qu'à la fin de chaque diapositive, tu dises « cela fait tant », et qu'à la fin tu donnes la somme. Évidemment, c'est difficile, mais un jour il faudra tout de même que nous le fassions. J'ai d'ailleurs l'impression que nous allons avoir la surprise.

Olivier THIBAUT

Bernard, nous le faisons. Aujourd'hui, les chiffres pour le onzième programme ne sont pas définis puisque nous débutons. Évidemment, dans nos métiers, il s'agit essentiellement de l'eau potable et l'assainissement, c'est-à-dire le grand cycle de l'eau. C'est presque divisé par dix par rapport à ce que nous mettons dans l'eau et l'assainissement.

Bernard BARRAQUÉ

C'est tout de même un problème, à mon avis. Nous allons passer immédiatement la parole à Alain GRIZAUD. Alain GRIZAUD est Président des canaliseurs de France. Nous avons plus d'un million de kilomètres de tuyaux d'eau potable dans ce pays. Un peu comme dans tous les autres domaines, nous avons plus de tuyaux tout seuls que tout le reste de l'Europe réuni, parce que nous sommes un grand pays riche, avec beaucoup de villages. Par conséquent, il y a beaucoup de tuyaux à entretenir, et nous ne savons pas si nous allons y arriver. Alain GRIZAUD va peut-être nous dire comment nous pourrions y arriver autrement.

Alain GRIZAUD

Président des Canaliseurs de France

Bonjour à tous. Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire le Directeur de l'Agence de l'eau en ce qui concerne les efforts réalisés en matière de qualité et de traitement de l'eau. Comme l'a rappelé tout à l'heure Bertrand CAMUS, depuis plusieurs années des travaux ont été réalisés sur ce domaine-là. En revanche, les infrastructures ont été abandonnées, puisqu'aujourd'hui nous pouvons considérer que le taux moyen de renouvellement moyen sur l'eau et l'assainissement se situe à 0,6 %. Si nous voulions rattraper le retard, il faudrait monter à 1,2 ou 1,3 %, c'est-à-dire doubler aujourd'hui la part financière nécessaire pour tenter de rattraper à périmètre constant le retard de différentes années que nous avons pris. À quoi est dû ce retard ? La base du financement du renouvellement est toujours assise sur le principe que l'eau paie l'eau. Je crois que ce principe est établi en France et nous devons le conserver. Or, le problème est qu'à l'origine de la séparation des budgets et la mise en place de budgets particuliers, la M49 a demandé la pratique d'amortissement. À l'époque, l'amortissement a été basé non pas sur la valeur du coût d'investissement de départ, mais sur celle du coût d'investissement net, c'est-à-dire l'investissement auquel l'on ôte différentes subventions ou autres aides de départ. Par conséquent, aujourd'hui, « l'eau paie l'eau » n'a pas la capacité réelle, à travers l'amortissement pratiqué, de renouveler l'ensemble de l'infrastructure. C'est un premier problème et souci. Pour pallier ce problème, je crois que tout le monde en a pris conscience et se trouve la nécessité de renouvellement. Renouveler n'est pas simplement une vue pour donner du travail à mes entreprises de canalisation, c'est aussi diminuer l'impact sur la ressource, sur le milieu environnant. En effet, nous perdons encore en France un milliard de mètres cubes d'eau par an. Il s'agit d'eau traitée et distribuée, mais qui n'arrive pas au compteur. Ce n'est tout de même pas négligeable. Tout à l'heure, dans le cadre de la qualité de l'eau, vous avez également montré qu'il faut que l'eau aussi déversée arrive jusqu'au point de dépollution. Nous avons impacté le cas sur la vétusté des réseaux d'assainissement, et une quantité non négligeable de pertes diffuses, ainsi que des réseaux unitaires et des réseaux d'eau pluviale. En revanche émergent deux problématiques. Lorsque l'on parle d'eaux usées, on a un budget spécifique, alors que pour l'eau pluviale il s'agit d'un budget à part. C'est un budget pris sur les fonds généraux des collectivités, alors que celui de l'eau usée est pris sur le budget direct d'assainissement, de même que nous retrouvons également le budget sur l'eau potable. Par conséquent, aujourd'hui, lorsque l'on part sur le principe « l'eau paie l'eau », qui est en premier lieu ? C'est l'utilisateur. Aujourd'hui se pose la question de l'acceptabilité de la tarification et le fait que l'utilisateur puisse supporter une certaine évolution de sa tarification. En effet, elle sera de toute façon inéluctable et nécessaire, puisque, même si nos amis partenaires autour de la table diront qu'ils ont beaucoup d'argent à disposition, le problème est que le retour dans les collectivités afin de financer le projet est assez faible, compte tenu du spectre d'intervention et, notamment, des agences. Malgré tout, des

redevances prélevées sur la facture d'eau, il n'en revient que très peu au financement du renouvellement des infrastructures. Le point positif, que j'ai entendu dans vos propos, Monsieur le Directeur, est que vous avez parlé de renouvellement. C'était un terme banni dans le passé au niveau des agences. Tout dossier porté en renouvellement n'était pas reçu ou éligible au financement. Je note donc bien que vous avez parlé de renouvellement, ce qui est pour nous déjà un grand progrès à ce niveau-là. Je sais que vous n'êtes pas aidés au niveau du financement. Je me suis déjà exprimée à cette tribune en parlant du *hold-up* de Bercy sur vos fonds pour abonder le Budget de l'État et je le renouvelle aujourd'hui. Cependant, au-delà de ceci, nous voyons bien que vous êtes un maillon essentiel sur le financement. Sur le territoire français, il y a eu ce que l'on appelle sur l'année 2016 les appels à projets de l'agence pour lutter contre les pertes en ligne et l'impact sur la ressource. Beaucoup de projets, notamment dans les petites collectivités, étaient restés sans financement. Puis, du jour au lendemain, dans la mesure où votre intervention est arrivée, tous ces projets sont sortis et les collectivités ont pu lever des fonds. Nous voyons bien que l'implication de l'ensemble des acteurs sur le financement doit se pérenniser si nous voulons atteindre, peut-être à l'horizon 2025, un taux de renouvellement continu à 1 % ou 1,2 %. Nous n'allons pas au-delà. Partant sur une durée moyenne de nos canalisations aujourd'hui, avec la qualité des services qui sont faits par les gestionnaires, nous pouvons pousser la durée de vie à 100 ans. Aujourd'hui qu'avons-nous et quels sont les moyens que possèdent les collectivités pour financer leur renouvellement, à part la facture d'eau ? Je viens de parler de l'idée des agences. Il y a des fonds moins connus : le fonds européen. Sophie AUCONIE a apporté un amendement dans le cadre des fonds FEDER sur le fonds FEDER 2014-2020, à travers l'OT 6. Aujourd'hui, nous savons qu'il n'y a pas un centime de ces fonds en France qui a été levé. Il y a peut-être aussi des efforts à porter et à creuser. Malheureusement, ces fonds doivent être levés par les Régions. Les Régions n'ont pas dans ce domaine-là la compétence « eau », « assainissement » ni « pluvial » actuellement. Aujourd'hui, ces fonds-là restent donc à l'Europe et repartent à l'Europe, puisque l'État français avait choisi de s'en saisir, mais aujourd'hui ils ne sont pas du tout consommés. Il y a donc là aussi une réflexion à mener sur les fonds européens. On va nous parler des emprunts classiques pour le financement. La Caisse des Dépôts va nous dire aujourd'hui, je pense, qu'elle a beaucoup d'argent. J'aimerais cependant savoir auparavant quelles sont les sollicitations qu'elle a et les fonds éligibles. De notre côté, nous, canalisateurs, nous avons défendu cette idée. Nous avons voulu aider les collectivités à se tourner vers ces modes de financement, et on nous a beaucoup dit que, finalement, il n'était pas éligible. Nous aurons peut-être un éclairage là-dessus grâce à l'intervention suivante concernant les fonds. Je pense qu'il faut revenir enfin sur les nouveaux investissements et repartir sur un taux d'amortissement réel et suivi afin que l'on ne repousse pas pour nos générations futures la même problématique que celle que nous avons aujourd'hui. Une dernière voie est peut-être la suivante : qu'à l'intérieur du prix du coût du service de l'eau, on mette un pied de compte réservé au renouvellement. Je crois que si nous arrivions à mettre en place ceci également, nous parviendrions à assurer la pérennité des investissements pour demain. Voilà ce que je voulais dire en deux mots sur les financements.

Bernard BARRAQUÉ

Merci infiniment pour votre concision. Je peux simplement dire une chose à propos des Pays-Bas. Je crois savoir qu'ils ont exactement le même problème de renouvellement complet de leurs stations d'épuration que nous, puisque le premier cycle dont parlait Bertrand CAMUS est arrivé à terme maintenant. Aux Pays-Bas, les nouvelles stations doivent y compris amortir la partie qui a été

subventionnée. On subventionne à nouveau, mais en espérant que ce soit la dernière fois. Il faut donc amortir la partie subventionnée. La règle a changé, et c'est une bonne idée. Jérôme ROSSET, que pouvez-vous faire pour nous ?

Jérôme ROSSET

Direction des fonds d'épargne – financement des infrastructures durables de la Caisse des Dépôts et Consignations

Bonjour. Au niveau de la Caisse des Dépôts et Consignations, je voudrais faire un petit aparté, car alors que la Caisse des Dépôts est un grand groupe que tout le monde connaît, pas grand monde ne sait ce qu'elle fait réellement. Je suis principalement à la Direction des fonds d'épargne. Celle-ci a un mandat de gestion de l'État sur les dépôts du livret A. Une grosse partie des dépôts du livret A est centralisée chez nous et, contrairement à ce que certains pensent, nous les utilisons pour faire des choses, notamment tout ce qui relève des prêts et, en priorité, les prêts au logement social, mais aussi, depuis maintenant quelques années, des prêts au secteur public local, que je représente ici aujourd'hui. Une des grandes thématiques que nous finançons aujourd'hui est tout ce qui a trait à l'eau. Comme il a été expliqué précédemment, il est vrai que les investissements y sont importants. Il y a tout le sujet du renouvellement, de la mise aux normes, mais également tout ce qui relève, en ce qui concerne l'Outre-mer, de la création de tout ce qui est service de l'eau, où il y a de gros besoins. Il y a donc des investissements importants alors qu'en face la ressource est assez limitée. Sur certains projets, nous pouvons parvenir à un montant de subvention assez important, mais sur certains, quoi qu'il en soit, il existe un besoin de complément, et le complément est apporté par les collectivités locales à leur niveau afin de boucler leur plan de financement. C'est là où nous intervenons. Cela soulève avant tout deux questions. C'est tout d'abord la disponibilité d'une ressource pour boucler ces plans de financement, chose qui ne posait pas forcément de problème, jusqu'à il n'y a pas si longtemps. Cependant, nous avons bien constaté avec la crise de 2008 que dans certains cas il pouvait y avoir une crise de liquidités. Comment faire pour boucler ces plans de financement ? Deuxièmement, il existe toute la typologie de prêts que nous pouvons mettre à disposition pour des infrastructures qui sont tout de même assez atypiques. Nous parlions de canalisations ayant une durée de vie de 100 ans. Ce sont tout de même des caractéristiques assez stables. Par rapport à ces deux sujets, nous avons mis en place au niveau de la Caisse des Dépôts un accompagnement du secteur bancaire avec des enveloppes spécifiques. Nous avons une première enveloppe, que nous appelons « prêts croissance verte », d'un montant de cinq milliards d'euros. Elle n'est pas uniquement destinée à l'assainissement ou à l'eau potable, mais englobe d'autres objets. Nous avons mis en place une ligne de cinq milliards d'euros permettant notamment de financer l'ensemble des infrastructures de long terme, à savoir tout ce qui est eau potable, assainissement et eaux pluviales. Nous avons également mis en place, en coopération avec la BUI, la Banque Européenne d'Investissement, sur les années 2016-2017, une enveloppe de refinancement afin de disposer également d'une ressource complémentaire et d'avoir des tarifications un peu différentes. Un certain nombre de choses sont réalisées, par conséquent, pour essayer de bénéficier au moins d'une disponibilité au niveau de la ressource financière et afin d'être en mesure d'accompagner les territoires sur le financement de leurs projets. Le deuxième point est le fait que nous essayons de mettre en place des prêts qui sont peut-être différents du marché actuel bancaire classique. Nous investissons sur des financements de long terme. Nous pouvons donc proposer des prêts de 20 à 40 ans qui peuvent être davantage en corrélation avec les projets tels qu'ils sont financés aujourd'hui, et qui présentent un véritable intérêt. Nous pouvons financer l'ensemble des collectivités

locales. Cela paraît rien de le dire, mais nous pouvons financer un petit projet de 20 000 € à un investissement de 46 millions avec la même expertise, les mêmes instructions, et les mêmes caractéristiques financières. Nous parlions de solidarité tout à l'heure. Ce qui est important, c'est qu'au niveau de la Caisse des Dépôts la tarification est la même, quelle que soit la contrepartie. De plus, il existe un vrai intérêt, au niveau « développement durable » et « transition écologique », car par rapport à notre tarification de base nous essayons de bonifier ces prêts-là, représentant un vrai service public et un service public important de 25 cts par rapport à notre offre de base. Il y a donc un réel intérêt là-dessus.

En ce qui concerne les projets que nous finançons, j'ai été un peu surpris que l'on refuse des projets de renouvellement de canalisations, car, au contraire, c'est le cœur de notre sujet. Il est vrai que nous intervenons également sur presque tout le cycle de l'eau aujourd'hui, du captage jusqu'à l'assainissement et le refoulement des eaux retraitées. C'est en lien avec tout ce qui relève de la protection du littoral et celle contre les risques d'inondation. Nous avons donc un champ très large. Il est vrai que notre seule spécificité provient du fait que nous intervenons sur du financement, et sur des projets qui présentent une durée de vie économique d'un minimum de 20 ans.

Bernard BARRAQUÉ

Lorsque vous prêtez sur de longues durées, je suppose qu'il faut que les taux des prêts soient très faibles pour que ce soit jouable.

Jérôme ROSSET

Comme je l'expliquais au début de mon intervention, nous avons une particularité, à savoir que nous avons une ressource livret A. Nous proposons des prêts indexés au livret A. Ce dernier est un taux de court terme et cela peut s'équilibrer sur le très long terme. Aujourd'hui, nous ne nous engageons pas sur 40 ans avec un niveau de taux fixe anticipant une durée très longue, mais nous avons un pilotage via le taux du livret A. Je ne vais peut-être pas trop entrer dans la technicité des choses. Il est vrai que c'est le taux qui est davantage piloté par l'État. Cela implique qu'à très long terme ce taux ne soit pas si élevé que cela.

Bernard BARRAQUÉ

Qu'en est-il plus précisément ?

Jérôme ROSSET

Aujourd'hui, dans un contexte de taux un peu particulier, les taux à long terme sont anticipés à 2,40 % à horizon vingt ou trente ans.

Bernard BARRAQUÉ

J'ai été urbaniste dans le passé, et j'ai appris que dans les années 50, pour faire du logement social, la Caisse des Dépôts prêtait à 2 % par an sur 50 ans. C'est ainsi que nous avons du logement social pas cher. C'est la seule solution. Là, le problème est exactement identique. Je pose la question. Si l'on peut prêter à des taux très faibles, on fait confiance à l'avenir, et l'on peut prêter pour des projets chers qui s'amortissent sur de longues périodes ; c'est la seule solution.

Jérôme ROSSET

L'avantage réside également dans la durée des prêts. À partir du moment où il y a des prêts sur un très long terme, jusqu'à 40 ans, cela permet également de lisser la charge d'amortissement, c'est-à-dire d'amortir en cohérence avec la durée de vie du projet.

Alain GRIZAUD

Il faut que l'amortissement technique et l'amortissement financier se suivent et, surtout, que dans le cadre de l'amortissement on puisse démembrer l'ouvrage, c'est-à-dire regarder quelles sont les parts à renouveler dans un certain délai par rapport à d'autres. En matière de réseau, il n'est pas aberrant de dire que l'on va amortir sur 30 ou 40 ans alors que l'on a une durée de vie estimée à 100 ans. Il faut donc se poser la question. En revanche, dans l'équipement, où il y a de matériels tournants, l'amortissement se fait sur dix ou douze ans, et il faut également en tenir compte. Je crois que ce mode de financement doit aussi s'adapter dans la progressivité, afin qu'il soit aussi impacté sur le retour d'investissement et permette de dégager de la capacité d'autofinancement à terme.

Bernard BARRAQUÉ

Je vais donner la parole aux EPTB qui sont fréquemment nos maîtres d'ouvrage pour les opérations de gestion, plus intégrées, nous l'espérons, de l'eau. C'est à vous, par conséquent.

Catherine GREMILLET

Directrice de l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin

Merci. L'AFEPTB est une association d'élus qui représente la plupart des 40 EPTB en France actuellement. Globalement, aujourd'hui, la réforme territoriale est un processus qui spécialise les compétences afin de clarifier et rationaliser les choses. Cette réforme bouleverse l'organisation actuelle des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau : d'une part, nous l'avons vu, sur l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales urbaines, avec un transfert aux EPCI à fiscalité propre, et, d'autre part, sur la gestion globale avec la création de la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, ainsi qu'avec la suppression de la clause générale de compétences pour les Départements et les Régions. Ces bouleversements imposent une adaptation à deux titres. D'une part, ce qui se faisait déjà, puisque de nombreuses actions étaient déjà menées par les collectivités, doit se mener sur des bases différentes et certaines actions qui n'étaient pas menées jusqu'à présent doivent aujourd'hui être exercées de par les compétences obligatoires qui ont été affectées aux EPCI à fiscalité propre à la GEMAPI. Sur le plan financier, cette réforme fragilise finalement les équilibres actuels ainsi que la solidarité territoriale, et cela à deux titres. D'une part, la politique n'a été rendue obligatoire que sur une partie des actions. La GEMAPI ne concerne qu'une partie de la gestion du grand cycle et toute l'autre partie, qui comprend notamment la gestion des pollutions, des étiages, des champs qui sont assez impactants sur l'aménagement du territoire, reste une politique volontaire. Dans le contexte de contrainte budgétaire actuel, nous comprenons bien que les collectivités vont d'abord appréhender les compétences obligatoires avant d'examiner dans quelle mesure elles vont pouvoir exercer et financer des compétences partagées facultatives. D'autre part, la spécialisation des compétences, notamment par l'affectation de l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales urbaines et la GEMAPI sur les EPCI à fiscalité propre augmente la charge financière sur ce niveau de collectivités, alors qu'auparavant les coûts étaient répartis sur les différents niveaux de

collectivités avec, notamment, une implication forte des Départements sur ces compétences. Adossé à cela, il y a d'une part la mise en place d'une taxe volontaire GEMAPI qui n'est pas forcément facile à réaliser sur tous les territoires, des prélèvements sur les budgets des agences de l'eau qui réduisent cette source de financement, avec un élargissement du champ de financement des redevances de ces agences, une baisse globale des financements – nous avons parlé des financements européens, et dans les nouvelles contractualisations des contrats de plans État/Régions très peu de financements européens ont été fléchés sur le domaine de l'eau-, et un positionnement très difficile des Départements et des Régions dans le financement de ce grand cycle de l'eau du fait que leur exercice se fait au titre de compétences partagées, donc volontaires ou au titre de compétences indirectes, donc de solidarités territoriales ou d'aménagement du territoire. Globalement, il existe la nécessité d'une meilleure efficacité des politiques publiques et de développement de l'ingénierie financière pour, d'une part, optimiser les coûts des actions utiles au regard des enjeux, comme le disait Olivier THIBAUT, qui sont des enjeux de l'eau, mais, plus globalement, des enjeux d'aménagement du territoire, d'assurer la cohérence entre les différentes actions d'un territoire à l'autre et de mutualiser également un certain nombre d'actions. Le deuxième axe consiste à développer les financements. Il s'agit d'augmenter l'autofinancement des collectivités afin d'augmenter les subventions relatives à celui-ci, qui peut être élevé. Il y a donc un effet levier à rechercher, ainsi que de développement de nouvelles sources de financement. Pourquoi pas de nouvelles redevances à étudier et des développements de financements existants, notamment les financements européens ? Le troisième axe, assez essentiel aussi, et nous en avons beaucoup parlé sur des sujets spécifiques, mais existant également dans le domaine de la gestion globale de l'eau, est le suivant : mieux gérer les coûts dans le temps. Il s'agit de programmer et de lisser un certain nombre d'investissements sur le moyen et long terme et d'avoir recours à l'emprunt pour obtenir une meilleure lisibilité et stabilité de l'investissement des collectivités sur le long terme. Les EPTB sont un des outils permettant de répondre à ces objectifs et de développer cette ingénierie financière d'une part par la planification et la programmation à une échelle hydrographique adaptée permettant de mutualiser l'autofinancement des différents niveaux de collectivités – Régions, Départements, EPCI, à fiscalité propre-, d'avoir éventuellement recours à la majoration de la redevance « prélèvement », qui permet la mise en œuvre des SAGE par les EPTB, et d'obtenir également cet effet levier qui consiste à mutualiser l'autofinancement pour des subventions. Le troisième axe consiste à mettre en place des projets structurants permettant de développer des financements spécifiques, notamment au regard des financements de l'Agence de l'Eau, du fonds BARNIER, des financements européens, et des partenariats public/privé, en particulier liés à la gestion du foncier.

Pour conclure, aujourd'hui tous les EPTB sont en cours de réorganisation et donc de construction d'un nouveau projet partagé avec l'ensemble des collectivités, sur le plan technique, bien entendu, mais également sur le plan financier, qui est essentiel. Ceci se fait avec plusieurs étapes qui, finalement, sont assez communes à l'ensemble des territoires, même si chaque territoire reste spécifique au regard de ce qui existait déjà, de la spécificité territoriale et des enjeux spécifiques. Il s'agit d'une part d'identifier les actions à mener et, si possible, de les territorialiser en essayant de voir si ces actions sont relatives à des compétences obligatoires ou volontaires, puisque les flux financiers ne seront pas les mêmes dans les deux cas. La deuxième étape est la programmation des coûts en prospective, avec des périodes assez variables. Certains EPTB partent sur des périodes de cinq ans au regard des contrats déjà en cours – les PAPI et les contrats de bassins versants-, alors que d'autres partent plutôt sur des durées d'investissement liées aux DIB, aux grands ouvrages, c'est-à-dire sur des durées proches de 20 ans, jusqu'en 2038. Bien entendu, elles séparent ce qui relève du fonctionnement et ce

qui relève de l'investissement puisque les flux financiers ne seront également pas les mêmes. En termes d'investissements des lissages des coûts par l'emprunt sont prévus, avec des annuités qui seront affectées aux différents membres de l'EPTB et avec une prospective de façon progressive, afin d'essayer de projeter de façon progressive les coûts du fonctionnement sur la durée. Le dernier point, qui n'est pas le plus aisé sur les territoires, est celui qui consiste à choisir les clés de répartition afin d'assurer les solidarités territoriales entre l'amont et l'aval, entre les différents enjeux des territoires, et de faire ce calcul sur les incidences financières sur les EPCI à fiscalité propre en fonction de ces choix de clés de répartition. Je passe la parole à Régis qui peut éventuellement illustrer de façon concrète ces évolutions et réorganisations sur les territoires.

Régis THÉPOT

Directeur général de Seine Grands Lacs

Merci, Catherine. Nous voulions en effet faire un numéro en duettiste afin de finir par une illustration très concrète. Je suis très heureux d'être là. Le sujet me plaît beaucoup, car je pense que vous avez vraiment bien fait d'organiser les trois tables rondes avec la question de la qualité, de la quantité, du financement et de la gouvernance. C'est exactement ce que je vis au quotidien, dans mon métier de Directeur de l'EPTB Seine Grands Lacs. Nous sommes dans l'actualité, puisque pas plus tard qu'hier, mon conseil d'administration a voté le budget. Nous avons également décidé de rentrer dans un partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le budget de l'EPTB Seine Grands Lacs aujourd'hui est d'à peu près 25 millions d'euros, avec 10 millions d'euros de contribution de ses quatre membres historiques – Paris et les trois départements de la petite couronne-, 7 millions d'euros des préleveurs de l'eau à l'aval, 6 millions d'emprunt et environ 3 millions d'euros de subventions de l'État et de l'Agence de l'Eau. Aujourd'hui, nous sommes par conséquent confrontés à ce qu'expliquait Catherine, à savoir la mise en place de la GEMAPI et l'arrivée de la Métropole du Grand Paris. Nous subissons donc un choc considérable par rapport au projet de cette institution et à son mode de financement. Ce qui est très positif, et cela rejoint exactement le colloque, c'est qu'aujourd'hui il existe un consensus sur le projet stratégique de cette institution. Nous savons donc que d'ici 3030 notre priorité absolue est de maintenir le bon fonctionnement des quatre lacs réservoirs permettant aujourd'hui de garantir un certain niveau de protection relatif à l'Agglomération parisienne contre les risques d'inondation et d'étiage. Mais, surtout, nous avons clairement identifié et positionné l'EPTB Seine Grands Lacs collectivement comme un outil privilégié pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation du bassin Seine Normandie aux changements climatiques. Je fais le lien avec ce que nous avons décidé de signer hier. Le partenariat avec l'agence de l'eau Seine Normandie me paraît absolument essentiel. En effet, dans ce partenariat nous souhaitons décliner ce que vous connaissez tous ici, les SDAGE Seine Normandie, le PGRI et la stratégie du bassin Seine Normandie qui a été adoptée très récemment par le comité de bassin puisque nous avons la chance d'avoir un préfet de bassin, que beaucoup d'entre vous connaissent, extrêmement tonique sur ces questions-là. Nous avons une très belle stratégie. Je vais faire comme le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Je n'ai qu'un seul message. Pour moi, aujourd'hui, la question qui se pose à nous tous est de savoir comment nous allons financer les stratégies d'adaptation de nos bassins aux changements climatiques. Nous sommes très français. J'aime mon drapeau, j'aime beaucoup la France et je pense que nous avons réalisé de belles choses, mais les Français aiment bien les stratégies alors que les Anglo-saxons préfèrent agir. Ma question est la suivante : si je suis maître d'ouvrage, comment est-ce que j'agis ? Comment vais-je financer ce que je vais faire en tant qu'acteur de la stratégie ? Le

Préfet de bassin compte beaucoup sur l'EPTB pour conduire de très nombreuses actions. Je trouve cela formidable, et j'ai envie d'y aller. Pour y aller, il faut cependant qu'à un moment donné je décide d'un certain nombre d'actions avec les financements qui vont bien avec. La question qui se pose à un établissement de collectivité est déjà sa capacité d'autofinancement. Aujourd'hui, nous n'avons pas cette capacité. Je ne sais aujourd'hui comment je vais construire mes budgets 2018, 2019 et 2020. Anne-Sophie LECLÈRE, qui est dans la salle, appartient à notre Département Val de Marne. Je ne sais pas comment je vais faire, et je pense que nous avons besoin de travailler cette question collectivement, et d'examiner les choses, parce que cela représente un enjeu considérable. Il est clair que sur le bassin de la Seine d'ici 50 ans, en tout cas d'ici 2100, nous aurons beaucoup moins d'eau. Cela pose donc un problème de pollution en aval : comment coordonne-t-on le système d'assainissement considérable de la Région parisienne avec ce système d'étiage ? Comment met-on en œuvre des CE, des DI, etc. ? Il faut impérativement que nous rentrions dans le détail du financement de ces stratégies. J'ai quelques pistes à proposer. D'ailleurs, j'aurais tendance à suggérer quelques adaptations au document que vous avez bien voulu réaliser pour cette réunion. Je pense en particulier que les agences de l'eau doivent élargir leur capacité de financement à toute la politique de l'eau. Il faut absolument que les agences puissent également financer la gestion des inondations, parce qu'il existe une notion de solidarité et que les maîtres d'ouvrage qui n'ont pas d'argent n'arriveront pas à financer cela.

Bernard BARRAQUÉ

J'ai une question. Pouvez-vous, vous, les EPTB, passer par les agences pour faire prélever des redevances supplémentaires qui iraient à votre budget ? Je sais que le SMEGREG, en Gironde, fait ceci ; pouvez-vous le faire ou pas ?

Régis THÉPOT

Il s'agit de redevances pour services rendus que nous faisons aujourd'hui. J'ai parlé de 7 millions d'euros de recettes. J'ai un gros préleveur, qui est aussi dans la salle. Nous avons donc cette capacité-là aujourd'hui. Je pense qu'il faut que nous ayons une cohérence, et une vision entièrement intégrée de la gestion de l'eau. Cela a été également dit tout à l'heure par notre représentant de l'Agence de l'Artois-Picardie. Avoir des cours d'eau qui méandrent, par exemple, est extrêmement important pour le soutien d'étiage et pour la gestion des inondations. Aujourd'hui, ce n'est pas suffisamment intégré. Il ne faut pas que ces nouvelles redevances soient appuyées sur le prix de l'eau, car dans le cas contraire, nous allons arriver à mon avis à des difficultés majeures. Il faut également trouver d'autres sources de financement qui ne soient pas uniquement publiques. Nous avons parlé de la Caisse des Dépôts et du Conseil de l'Europe, mais je peux vous dire que mon conseil d'administration me demande à presque toutes les réunions d'examiner la possibilité de financer nos actions avec les opérateurs de réseau, le monde de l'assurance, etc., et il a raison. Je pense qu'il faut que demain les politiques publiques sur ces questions-là ne soient pas uniquement financées par de l'argent public. Il faut que nous commençons à réfléchir collectivement à la façon de parvenir à financer ces projets qui sont absolument majeurs par rapport aux années qui sont devant nous.

Bernard BARRAQUÉ

C'est formidable. Merci. Il faut absolument donner la parole à la salle. J'ai une question dans le fond ; Olivier JACQUE.

Olivier JACQUE

Ancien responsable de l'eau et de l'assainissement de la ville de Paris, expert judiciaire

Bonjour, je suis Olivier JACQUE, ancien responsable de l'eau et de l'assainissement de la ville de Paris, aujourd'hui expert judiciaire. Ma question porte sur les canalisations. Je suis amené à constater que les canalisations qui ont été posées entre 1960 et 1980 sont dans un état déplorable. Le travail de pose a été lamentable. Elles sont quasiment toutes à changer, au moins pour l'assainissement. C'est un peu mieux pour l'eau potable, parce que pour l'eau potable ce sont généralement les grands groupes qui s'en chargent. Aujourd'hui cela continue puisque beaucoup de collectivités choisissent des systèmes de lotissements où on laisse le lotisseur poser les canalisations, sans surveillance. Ensuite, la collectivité intègre ce patrimoine dans le sien. Nous pouvons constater que nous voyons très rapidement des anomalies. Nous sommes très loin d'un amortissement pour des canalisations de 100 ans. Nous sommes plutôt sur un amortissement ou du moins un renouvellement dans les 30 à 40 ans, ce qui n'est pas normal. Pourquoi ? Parce qu'il y a un manque de formation dans les entreprises de canalisations. Il n'y en a pas un sur dix qui sait ce qu'est le fascicule 70 et qui sait vraiment naviguer à l'intérieur. Vous pouvez sourire, mais c'est un peu le cas tout de même ! Deuxièmement, si l'on désire aller vers un amortissement et une durée de vie d'une centaine d'années, cela signifie qu'il faut développer les techniques de réparation et ne pas être tout le temps en renouvellement. Ces techniques de réparation sont à la fois peu connues et peu utilisées. C'est, tout d'abord, parce qu'il y a un manque de diagnostic, aussi bien techniquement qu'en périodicité, que l'on ne connaît pas vraiment l'état des canalisations et qu'on ne les répare pas à temps puisque lorsque l'on intervient elles sont généralement dans un état déplorable. Il faut donc faire de la recherche sur les techniques de réparation, les développer et les mettre en œuvre beaucoup plus fréquemment, car, dans le cas contraire, nous n'atteindrons jamais une durée de vie de 100 ans sur les canalisations.

Bernard BARRAQUÉ

Merci. Christian LÉCUSSAN va intervenir, et je vous répondrai ensuite. Votre question est-elle dans la foulée de ce qui vient d'être dit ?

Christian LÉCUSSAN

Président de la Fédération Nationale des Associations de Riverains et utilisateurs industriels de l'eau

J'interviens un peu sur le même thème, mais je désirerais également faire une remarque par rapport à ce que j'ai entendu. Je me présente. Je suis Christian LÉCUSSAN, Président de la FENARIVE, qui est la Fédération Nationale des Riverains, Industriels et Usagers de l'eau. Dans les discours que j'entends, il y a toujours quelque chose qui me manque. Vous dites tous qu'il y a de nombreuses choses à faire, que vous avez besoin de beaucoup d'argent, mais personne ne parle de priorités. Or, nous dépensons tout de même en France, chiffre que je tiens du ministère, entre 20 et 22 milliards d'euros par an dans le domaine de l'eau. En fin de compte, les agences de l'eau représentent à peu près 10 %. Dire qu'il faudrait augmenter les redevances des agences de l'eau pour financer tous les travaux à faire pour l'eau n'est peut-être pas obligatoirement la bonne solution. D'autre part, ces 20 à 22 milliards que nous dépensons par an, sont-ils utilisés sur les bonnes priorités ? Quelles bonnes priorités nous donnons-nous ? Que vaut-il mieux faire ? Nous savons que l'argent n'est pas sans fin et qu'il faudra

peut-être que nous fassions des économies afin de réaliser des choses beaucoup plus efficaces. C'est un discours que nous n'entendons pas, mais j'aimerais qu'il arrive de plus en plus fréquemment dans des tables rondes comme la nôtre.

Bernard BARRAQUÉ

Il y a un impératif. Je dois donner la parole à notre Présidente sur ce point.

Sophie AUCONIE

Je voudrais intervenir sur le point du financement. Je désirerais préciser les choses au niveau des fonds européens. Il y a des choses qui se disent et qui ne sont pas justes. Je pense que nous devons nous éclairer à travers de l'information. Jusqu'au 31 décembre 2013, la France n'était pas éligible aux fonds européens pour tout ce qui concerne les équipements liés au petit cycle de l'eau. Depuis le 1^{er} janvier 2014, cela n'est plus le cas. La France peut accéder aux fonds culturels à travers les fonds FEDER représentant pour elle plus de 15 milliards d'euros sur un programme de sept ans. Dans l'esprit d'un certain nombre d'institutions, la France n'est toujours pas éligible à ces aides, ce qui n'est pas une réalité. Le Journal Officiel européen, dans son article 295, pose que désormais, les équipements liés au petit cycle de l'eau peuvent être financés par ces fonds structurels européens. Voilà pour le premier sujet. Le deuxième sujet est que le SGAE l'a accepté en 2010-2011 lorsque nous avons validé le programme français. Le troisième sujet est le suivant : comme le disait Alain GRIZAULT, dans l'esprit des Régions, la compétence de l'eau n'étant pas de la compétence des Régions, elles n'ont pas à financer à travers ces fonds européens. Cependant, le fait de décentraliser la gestion des fonds structurels européens aux Régions avait pour objet de simplifier leur accessibilité, mais absolument pas de les lier aux compétences des Régions. Par conséquent, il faut que nous soyons tous très clairs et très pédagogiques sur ces sujets-là, parce que nous avons affaire à une forme d'inculture. Excusez-moi, ce n'est absolument pas péjoratif, mais il faut que nous changions les mentalités d'un certain nombre de nos institutions. Pour cela, nous avons besoin que les acteurs de l'eau interviennent sur cette thématique ; c'est important. En effet, beaucoup d'argent est mis en œuvre sur la problématique de l'eau, mais lorsque nous regardons le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable, nous constatons qu'il y a un aspect de santé publique, mais également économique. Nous devons être inventifs sur les cofinancements à aller chercher. Aujourd'hui, nous sommes en 2016, et le nouveau programme de sept ans a démarré le 1^{er} janvier 2014. Parce que nous n'avons pas fini de consommer ce qui avait été engagé jusqu'en 2013, nous avons actuellement consommé à peine 5 % de l'enveloppe des 15 milliards d'euros. Il y a donc un vrai sujet. Le numérique doit, bien évidemment, être financé, les transports en site propre aussi, ainsi que l'innovation et la recherche pour l'entreprise. Cependant, la problématique de l'eau est un complément, y compris d'ailleurs pour le grand cycle de l'eau. Le risque lié au changement climatique, par exemple, et les travaux liés aux digues sont un sujet – article 294 – qui est également financé, depuis le 1^{er} janvier 2014 par les fonds FEDER. Les Régions peuvent changer leur maquette FEDER tous les ans. Il faut qu'ensemble nous soyons les porteurs de cette initiative ; nos territoires en ont besoin.

Bernard BARRAQUÉ

Cela se joue au niveau de chaque Région, qui devrait monter au créneau, ou l'État central doit-il intervenir ?

Sophie AUCONIE

En fait, ils se renvoient la balle, excusez-moi l'expression, et je pense qu'il y a un problème de mentalités. Cela n'était en effet pas dans les mœurs que l'Europe finance pour la France ce type de travaux et d'équipements. Le SGAE dit que c'est possible, mais qu'il faut avoir une demande forte des territoires à travers les Régions. Or, les Régions disent qu'elles sont d'accord, mais que ce n'est pas de leur compétence et qu'elles doivent donc recevoir un ordre de l'État.

Bernard BARRAQUÉ

Je dois tout d'abord donner la parole à Alain GRIZAULT, mais rapidement, pour répondre aux accusations formulées au fond de la salle. Ensuite, c'est à vous.

Alain GRIZAULT

Je ne reprendrai pas la polémique sur la qualité des réseaux, mais sachez tout de même que malgré tout nos entreprises sont de vraies professionnelles avec une qualité de personnel régulièrement formé, tous les jours. Puisque vous avez été responsable d'Eaux de Paris, vous avez dû avoir à un moment donné de très bonnes entreprises puisque vous affichiez un taux de rendement à 98 %. Les tuyaux n'étaient donc pas si fuyards que cela et ils étaient bien posés. Au-delà de ce point, certes, il y a eu des problèmes en matière d'assainissement liés aux matériaux utilisés à l'époque, aux techniques de pose, aux lits de pose, qui aujourd'hui ont disparu puisque les tranchées créaient des drains. Vous dites que c'est de la non-qualité parce qu'il n'y a pas obligatoirement un environnement autour du tuyau qui le protège, mais ce n'est pas vrai. En revanche, la profession s'est véritablement saisie du sujet et, depuis de nombreuses années maintenant, nous, agences de l'eau, avons mis en place les chartes qualité. Aujourd'hui, l'ensemble des entreprises travaille sous charte de qualité, qu'elles soient en eau ou en assainissement, précisément pour rassurer, car c'est notre préoccupation. Nous sommes aussi des administrés. Dans notre cas, ce sont des fonds publics dont nous sommes également garants. Nous souhaitons qu'à travers nos entreprises nous puissions, à terme, assurer la pérennité des ouvrages que nous construisons.

Anne-Sophie LECLÈRE

Directrice de l'environnement et de l'assainissement, Conseil départemental du Val de Marne

Régis THÉPOT me citait, parce qu'en effet, le Département du Val de Marne fait partie des financeurs des Grands Lacs de Seine. En préalable, je voudrais remercier la qualité des interventions, parce que je trouve que cela dresse un panorama assez complet en peu de temps. Je pense qu'il ne faut pas opposer les investissements que nous allons devoir faire, de long terme, qui sont ceux qu'a notamment évoqués Régis sur la gestion des étiages, le changement climatique, etc., et qui, de surcroît, sont à grande échelle. Pour résumer, je dirai : long terme et grande échelle, celles du bassin. Nous avons également toute une série d'investissements très urgents, qui ont été évoqués par Olivier THIBAULT, concernant non seulement les réseaux, mais aussi les branchements. En effet, sur l'Île-de-France, nous constatons que, grâce aux investissements réalisés par le SIAEP sur ces usines, nous avons des usines qui sont à un niveau de performance très élevé aujourd'hui. En revanche, effectivement, toute une partie des eaux usées n'arrive pas à des stations parce que l'on a des réseaux fuyards, des anciens pour lesquels, même s'ils ne sont pas obligatoirement mal posés, nous ne savons pas obligatoirement où ils fuient. Nous avons surtout en amont un taux de mauvais branchements

ahurissant, et particulièrement dans le Val de Marne. Par conséquent, lorsque l'on commence à dire que l'on a peut-être 50 % de mauvais branchements, cela signifie qu'une maison sur deux a son réseau d'eaux usées qui est peut-être branché sur un réseau d'eaux pluviales, et qui se rejette directement au milieu naturel, ce qui ce n'est tout de même pas satisfaisant en matière de pollution sur le milieu naturel. La deuxième situation est celle d'un réseau d'eaux pluviales branché sur le réseau d'eaux usées ; cela permet éventuellement de saturer la station du SIAEP en bout de chaîne. Nous avons, à mon sens, ces deux temporalités et ces deux niveaux d'investissements très différents, des choses urgentes, très pragmatiques et basiques à faire sur les réseaux, et d'autres interventions de long terme. À l'échelle du bassin, je pense qu'il est nécessaire que nous inquiétions des deux, et que nous ne nous excluions pas l'un et l'autre. Je voulais dire que sur le département, qui a à peu près 1 000 kilomètres de réseau visitable, par conséquent à hauteur humaine, et non visitable, nous avons fait 5 999 mètres de réhabilitation l'année dernière. Nous nous situons, par conséquent, dans la moyenne des 0,6 %. Cependant, notre programme d'investissements va tripler sur les deux ou trois années à venir. Pourquoi triple-t-il ? Parce que nous avons l'arrivée du Grand Paris Express et celle des trams. Par conséquent dans ces deux cas, cela génère des travaux exorbitants sur des dévoiements de réseaux qui, de plus, potentiellement, pourraient être des réseaux en bon état, et sur lesquels il n'y avait pas de travaux à prévoir. C'est cela qui va absorber notre argent sur une période très courte, avec deux situations différentes : pour le Grand Paris Express, tous les frais des concessionnaires sont remboursés et cela a donc un impact sur notre activité, mais pas sur notre budget, en revanche, tous les travaux de dévoiement liés à des trams ne sont pas supportés par le projet de transport, mais par les concessionnaires. Je trouve que c'est là un véritable sujet, c'est-à-dire qu'il convient de se poser également la question de savoir ce que nous payons avec la facture d'eau et que nous ne devrions pas payer avec elle. Je trouve qu'en ce qui concerne les dévoiements de réseaux, lorsqu'il y a un tram, c'est peut-être au porteur du tram de financer cela et non à la facture d'eau.

Bernard BARRAQUÉ

Bien entendu. Je donne immédiatement la parole et je vous propose d'arrêter ensuite les questions. Je vais cependant passer la patate chaude, ne vous inquiétez pas.

Martin LEMÉNAGER

AFD, Agence Française de Développement

Bonjour. Je désirais simplement réagir sur les fonds FEDER et l'exemple du Val de Marne. Parlons de l'Outre-mer, puisque l'AFD est un financeur international, mais intervient également dans les Outre-mers. Il existe de montages de financement avec des fonds FEDER dans les territoires ultramarins. C'est compliqué, mais ce n'est pas infaisable. En termes de financements, je dirais, pour rejoindre le presque collègue de la Caisse des Dépôts et Consignations, puisque vous n'êtes pas sans savoir que l'AFD se rapproche de la CDC et inversement pour vous compléter, que nous sommes, CDC et AFD, des financeurs de long terme, et que poser des questions de financement sur 30 ou 40 ans comme nous pouvons le faire permet de sortir de certains cycles à court terme et de regarder loin. La question du jour est 2025, c'est-à-dire presque demain. Nous pouvons regarder également un peu plus loin. Sur les DOM TOM, l'AFD a été particulièrement motrice sur le plan « Eau Dom » qui est important. Il y a une question de solidarité sur le territoire national qui va au-delà de la Métropole et qui, nous l'espérons, va être rapidement mise en œuvre, avec des mobilisations du ministère de l'Outre-mer. Le

financement au long terme n'est pas uniquement du financement d'infrastructure. Dans ce plan « Eau Dom », il a été mis le doigt sur l'importance du renforcement des capacités d'accompagnement des maîtrises d'ouvrage afin de ne pas financer uniquement des infrastructures, mais de conditionner ces financements d'infrastructures à l'amélioration de performances et de durabilité des services. Enfin, j'ajouterai un mot pour souligner que pour l'AFD cette matinée est particulièrement importante parce que ce qu'il se passe en France est, évidemment, très important pour le développement à l'international. L'exemple français est souvent cité et appelé de leurs vœux par les partenaires de la France. Il faut que la France reste exemplaire. Il y aura d'autres sujets dans la table ronde suivante, mais je ne suis pas certain de pouvoir rester, et je laisse le temps pour la suite.

Aïcha JAIRY

Je voudrais simplement rebondir sur deux points des collègues, Anne-Sophie et Régis. Dans la perspective 2025, il y a le onzième programme, que le collègue de l'Agence de l'eau a clairement mis en avant. Il va falloir réfléchir à la façon de financer les actions résilientes pour le changement climatique. Il faut que l'agence de l'eau sorte de son prisme « eau », car il n'y a pas uniquement l'eau lorsqu'on parle de résilience de ces territoires. On peut être innovant. Nous avons des projets en matière énergétique, mais ils ne sont jamais pris en compte. Je pense que le onzième programme peut réfléchir à cette éventualité. Elle maintient des réseaux, mais les 30 % actuels ne sont pas suffisants. Comme les collègues l'ont souligné, nous avons de formidables stations, mais des réseaux à renouveler. Il va falloir peut-être également augmenter le taux de subventions.

Bernard BARRAQUÉ

Je vous remercie. Nous allons arrêter là. Je passe tout de même une patate chaude à la table ronde de la gouvernance. Puisque nous avons parlé du Grand Paris, je me pose une question : le fait que nous arrivions un jour à faire le Grand Paris va-t-il résoudre les problèmes du Val de Marne ou pas ? Je pense que du point de vue du financement, c'est une assez bonne question. Par ailleurs, cela m'a fait repenser à ce que dit Martin LEMÉNAGER, à savoir qu'il convient tout de même de réfléchir sur tout ce que nous pouvons améliorer en financement de coopération décentralisée, afin de réaliser des choses dans les pays en développement, mais également dans nos DOM et TOM où dans les situations du tiers monde. Ceci va de pair avec les problèmes que nous rencontrons dans le Monde rural. Nous devrions être les champions de tout ce qui est solutions locales avec un minimum de réseau pour l'eau et l'assainissement. Cela ne concerne pas uniquement l'assainissement. Pour l'assainissement, nous avons 5 millions de fosses septiques et nous essayons de mieux les gérer avec les SPANC. Cependant, pour l'eau potable, nous pourrions également imaginer de prendre un certain *leadership*, et ceci en réflexion avec le tiers monde. Je constate que nous avons beaucoup de difficultés à faire de la coopération décentralisée, parce que les collectivités locales veulent bien le faire, mais à condition de mettre des sommes ridicules, et en imposant de telles contraintes que nous ne pouvons pas le réaliser. Je viens de faire une expérience en la matière et j'ai décidé d'arrêter. Je renvoie donc ceci pour la réflexion à demain. Merci de votre patience.

Table Ronde « Gouvernance »

Pierre VICTORIA

Merci à l'ensemble des membres de la table ronde et à Bernard pour son animation. J'appelle pour la troisième table ronde sur la gouvernance par conséquent, Antoine BADINIER, Rémi BARBIER, Bernard MICHEL et Sophie AUCONIE. Cette table ronde sera animée par Aziza AKHMOUCH de l'OCDE. Je note d'ailleurs que depuis que l'OCDE s'intéresse aux questions de gouvernance, on considère que le problème de l'eau est avant tout un problème de gouvernance. Le débat qui a eu lieu l'autre jour à *Libération* l'a montré également. Lorsque l'on parle de l'eau, on dit que ce n'est pas uniquement un problème de qualité, ni de quantité ou de financement, mais un problème de gouvernance. C'est donc en réglant le problème de gouvernance, ce que va faire cette troisième table ronde, que nous aurons enfin réglé l'ensemble des problèmes de l'eau dans notre pays, DOM TOM inclus. Aziza, c'est à toi.

Animatrice : Aziza AKHMOUCH

Chef du Programme de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau

Merci beaucoup, Pierre. En réponse à Bernard, et nous essaierons d'adresser ces patates chaudes dans la dernière partie de la session, l'OCDE lance un projet sur la coopération décentralisée. Il s'agit d'une coopération avec la DG DEVCO de l'Union européenne. Ce n'est pas sectoriel, et cela ne porte pas uniquement sur l'eau, mais cette coopération consiste à regarder les conditions-cadres pour mettre en œuvre des projets de coopération décentralisée et la façon d'articuler au mieux cette responsabilité en partage entre niveaux de gouvernements, pour qu'ils délivrent les impacts attendus. Je pense qu'il y a derrière une réflexion qui peut également porter sur le secteur de l'eau, puisque cela a été assez emblématique en France avec la loi OUDIN en termes d'incitation à ce niveau-là. Je suis ravie de discuter avec toi, par conséquent, de ce que cela suppose dans les prochains mois.

J'ai vraiment été très ravie que nous organisions cette table ronde et que nous ayons autour de la table différents acteurs qui permettront d'apporter des perspectives complémentaires sur cette dimension « gouvernance », la gouvernance étant, et c'est un peu logique d'avoir cette discussion à la fin du colloque, un moyen pour atteindre une fin. Ayant creusé les aspects de qualité et de quantité ce matin ainsi que les problématiques de financement qui vont se poser dans beaucoup de pays, et pas seulement en France, nous pouvons affirmer que c'est aussi, par conséquent, la question de qui fait quoi, à quelle échelle et comment, et de la priorisation également d'un certain nombre de décisions liées aux politiques publiques et d'arbitrages sans doute nécessaires dans les prochaines décennies. La gouvernance a un certain nombre de réponses, peut-être pas toutes, mais j'espère en tout cas qu'à travers les secteurs et les acteurs qui seront représentés dans l'heure qui suit nous pourrons creuser un peu plus les choses. Je voudrais simplement dire deux choses en propos introductifs, puisque l'on m'a confié la mission de mettre cette discussion sur les enjeux de l'eau en France à horizon 2025 dans le cadre des évolutions que nous avons pu observer à l'OCDE.

La première, est que beaucoup des questions que vous vous posez aujourd'hui et qui sont ressorties de la discussion de ce matin se posent dans de nombreux pays de l'OCDE, pour ne pas dire tous. Ce sont des questions de quantité, de qualité, de gestion des catastrophes naturelles, de couverture universelle, garantie aujourd'hui, et qui ne le sera pas obligatoirement dans deux décennies si nous n'avons pas à gérer un certain de problèmes d'infrastructures et d'incitations. Le deuxième sujet, que

nous observons aussi à l'OCDE, et c'est un peu le reflet de la table ronde que nous tenons aujourd'hui, est un certain nombre de tendances entièrement exogènes au secteur de l'eau, mais qui ont un impact sur la manière dont nous allons gérer l'eau aujourd'hui et à l'avenir. On parle beaucoup du changement climatique, de l'impact que celui-ci a en termes de raréfaction de la ressource et de catastrophes naturelles. On parle fréquemment des tendances d'urbanisation avec des problématiques institutionnelles qui sont les suivantes : comment organise-t-on la gestion de l'eau dans les villes là où la plupart des personnes vivent et vont vivre dans les prochaines décennies ? On parle beaucoup de la pression démographique, des enjeux de sécurité alimentaire, mais il existe au moins trois facteurs que l'on observe aujourd'hui à l'OCDE et qui vont faire l'objet de nos discussions ici. Le premier, ce sont toutes les réformes territoriales qui sont en cours dans des dynamiques à la fois de recherche d'efficience, d'efficacité, de fusion, de municipalités, de Régions, dans beaucoup de pays de l'OCDE. Nous l'avons vu y compris aux Pays-Bas où, il y a deux ans, une réforme du ministère de l'Intérieur voulait passer de 12 provinces à cinq régions en fusionnant les autorités régionales de l'eau qui existaient depuis des siècles et qui avaient justifié à l'époque un dialogue des politiques de l'eau afin d'examiner s'il était nécessaire d'éradiquer complètement ces démocraties fonctionnelles telles qu'elles avaient été conçues aux Pays-Bas. Nous voyons bien des réformes territoriales, et nous en avons déjà parlé dans la première partie de la matinée, qui ont un impact sur le « qui fait quoi » et à quelle échelle. Il y a une deuxième tendance qui, elle, porte davantage sur les progrès technologiques et la révolution numérique, exigeant de repenser la façon dont les services publics locaux sont gérés aujourd'hui dans les pays de l'OCDE et de mieux connecter l'eau qui, par voie de conséquence, n'est plus quelque chose de sectoriel et d'un peu isolé, mais qui devient de plus en plus interdépendant d'autres services publics et qui pose plus largement la question de la cohérence des politiques, entre l'eau, l'énergie et d'autres domaines où les externalités sont très fortes. Il existe une troisième tendance, que l'on observe notamment depuis dix ans, à savoir le rôle de l'utilisateur citoyen et la crise de confiance que les usagers, les citoyens, vivent aujourd'hui par rapport à leur Gouvernement dans les pays de l'OCDE. Nous avons fait une enquête immédiatement après la crise de 2008. Nous y voyions que les deux tiers des administrés n'avaient plus confiance dans la capacité de leurs gouvernants à assurer des missions de service public entre autres. Cela pose donc la question du rôle de l'utilisateur sous ces processus décisionnels. On ne fait plus aujourd'hui de politiques publiques comme l'on en faisait il y a dix ans, avec ces trois tendances. Nous avons autour de la table un certain nombre d'acteurs qui vont nous permettre de creuser un peu plus les choses. J'aimerais commencer avec Antoine BADINIER qui représente aujourd'hui l'énergéticien. On a beaucoup parlé, et notamment à l'issue de la COP 22 de l'interdépendance, de la cohérence entre les politiques de l'eau, de l'énergie et de l'adaptation aux changements climatiques. Il y a des signes positifs. Nous constatons une prise de conscience, y compris avec l'organisation de la « Journée sur l'eau » à Marrakech qui avait aussi eu lieu à Paris durant la COP 21. Nous voyons cette conscientisation. Comment voyez-vous le rôle de l'hydroélectricité en France aujourd'hui et à horizon 2025 dans le cadre de cette cohérence ? Pourriez-vous également, dans les cinq ou six minutes qui vous correspondent, nous dire à quelle échelle vous intervenez pour participer à cette cohérence des politiques « eau, énergie et changements climatiques » ?

Antoine BADINIER

Directeur Développement Pôle Énergies Renouvelables, Division production & Ingénierie Hydraulique de EDF

Bonjour à toutes et à tous. En cinq minutes cela va être difficile, car si je veux parler du rôle de l'hydroélectricité j'en ai pour au moins trois heures. Le défaut de l'hydraulicien est qu'il est passionné par son métier, comme tout acteur de l'eau d'ailleurs. Nous devons nous rappeler que l'hydraulique en France représente 60 % de l'énergie renouvelable et il faut que nous ayons en tête qu'il existe une volonté d'augmenter les énergies renouvelables. La production hydraulique a également un rôle assez spécifique, qui est celui de stockage, qui permet de pallier l'intermittence des autres renouvelables. Finalement, l'hydraulique est pour moi non pas une énergie de transition, mais l'énergie qui traverse toutes les transitions. Il faut se rappeler que c'était l'énergie de reconstruction de la France d'après-guerre. Elle a passé la transition énergétique, la transition numérique, et elle passera des transitions sociales. Je pense qu'en travaillant bien l'hydraulique, en innovant sur celui-ci comme nous le faisons, et en travaillant avec les acteurs de l'eau, c'est une énergie qui a une belle vie devant elle. C'est un magnifique patrimoine que nous tenons de nos anciens, et c'est un superbe héritage que nous pouvons laisser à nos enfants en la modernisant. Une des difficultés de l'hydraulique, que nous constatons tous les jours, est qu'elle se situe au carrefour de nombreuses politiques publiques. Nous sommes donc dans la politique énergétique, bien entendu, dans celle de l'eau, de l'environnement, dans la politique contre le changement climatique que nous avons abordée ce matin, et l'aménagement des territoires, parce que nous sommes souvent le dernier opérateur industriel au fond d'une vallée. Nous nous situons donc au carrefour de toutes ces politiques. Ce qui serait merveilleux, c'est si elles étaient toutes cohérentes, solidaires et complémentaires, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. On peut toujours dire qu'il faudrait un grand ministère qui prenne tout ceci, mais nous avons besoin qu'elles soient cohérentes à tous les niveaux. Nous avons besoin d'arbitrages et de décisions, comme cela a été évoqué ce matin à plusieurs reprises, ainsi que de gérer des priorités. Je crois que c'est Madame AUCONIE qui a dit que gérer des priorités était de la gouvernance. Nous avons besoin que tout ceci soit le plus harmonieux possible, parce que nous faisons le lien avec tout le monde. Notre opérateur de l'aménagement a obligatoirement une collectivité, qui a ses propres enjeux sur l'eau, le réservoir et l'activité. Il est sur une rivière, et en lien avec un bassin. Il y a une commission locale de l'eau et un Département. Il existe également au niveau français un équilibre énergétique que nous le vivons en ce moment. Tous les jours, nous sommes très vigilants à ce qu'il y ait une production pour animer la consommation. Tout ceci se fait avec des prix qui, eux, se définissent à un niveau européen, influencés par des tendances mondiales. Si les prix sont bas, c'est, certes, parce qu'il y a une panne de croissance, mais aussi parce que les gaz de schiste, malheureusement américains, vont repartir. Nous vivons cette échelle complète au gré des décentralisations et des centralisations. Nous avons en effet un peu tout connu, et nous essayons de nous organiser et de suivre, mais nous avons besoin d'une cohérence de toutes ces échelles. Nous avons par conséquent besoin de véritables outils d'aide à la décision. Certains outils étaient d'ailleurs prévus dans l'OCDE, à savoir ce travail d'analyse fine des avantages d'une opération et le fait d'établir la liste coûts/bénéfices. C'est un peu difficile et jamais totalement exact. Nous manquons régulièrement d'éléments scientifiques, mais nous pouvons adopter des approches qui, en tout cas, seront meilleures que de ne rien faire. Nous recherchons tous à revenir, non pas à l'état naturel, mais à un certain équilibre entre l'Homme et la nature. Ils seront meilleurs que la mesure sans regret, parce que c'est tout de même la pire : on ne sait pas ce qui va se passer, mais autant ne rien faire. En fin de

compte, c'est encore pire que ne rien faire, parce que l'on investit sans trop savoir pourquoi. Il y a également la mesure de « zéro risque ». Le meilleur « zéro risque » consiste à rester dans son lit en espérant qu'il n'y ait pas un tremblement de terre ; cela peut arriver. Nous avons beaucoup de difficultés à travailler avec des politiques qui ne sont pas cohérentes entre elles, qui n'ont pas d'instruments de travail de l'efficacité et de l'efficience : l'efficacité du résultat et l'efficience du coût pour le résultat. Il y a pourtant de nombreux systèmes prêts à faciliter, à aider, mais ils ont à la fois ce problème non seulement de mesure, mais aussi de cohérence. Il y a peut-être aussi des outils de planification, ou du moins d'aide à la décision, un peu meilleurs. Dans les SAGE, et les SDAGE, beaucoup de travail est réalisé sur l'analyse environnementale d'un cours d'eau et des options sont posées. Il faudrait aller un peu plus loin et se poser la question suivante : quel est l'impact de cette option sur la politique énergétique et sur l'aménagement du territoire ? Je pense que l'on peut faire des gradations de cohérence à tous les niveaux. Nous sommes d'ailleurs obligés de le faire localement. Nous pourrions rêver qu'ils soient faits nationalement, mais nous connaissons le fonctionnement des différentes composantes de l'État ; ce n'est pas toujours facile. Cependant, je crois que tous les acteurs travaillent à essayer d'avoir le maximum de cohérence. Nous passons pourtant beaucoup de temps et d'énergie à rendre cohérentes des choses qui pourraient l'être entre elles. Notre message principal est celui-ci. Nous avançons plutôt bien pour revenir à cet équilibre, à retravailler le passé, à faire du nouveau beaucoup plus efficace, plus moderne, plus adapté à l'environnement. Les turbines ichtyophiles sont de très beaux outils. Nous avons fait encore une bonne dizaine de passes à poissons cette année, sans compter les gros ouvrages du Rhin. Nous travaillons donc à réparer le passé avec l'appui des agences de l'eau. Nous sommes face à un marché extrêmement déprimé, avec des revenus divisés par trois en moins de cinq ans, des équilibres qui ne sont plus ce qu'ils étaient, un cadre de travail datant de 1919, même un peu rénové, c'est-à-dire de l'époque d'un État centralisé, avec un électricien centralisé et, en face de nous, nous avons un marché avec des concurrents et, de surcroît, des prix ne venant pas de notre territoire et très tirés par des problèmes internationaux. Il faut donc qu'entre nous nous passions moins de temps à essayer de concilier les choses. Nous devons être plus efficaces dès le départ, grâce à des outils d'efficacité, et il y en a.

Aziza AKHMOUCH

Merci beaucoup. Merci d'avoir rappelé qu'il y a des outils qu'il convient d'articuler, d'avoir peut-être aussi souligné la différence entre cohérence et complémentarité de politiques, qui ne sont pas entièrement la même chose. La capacité que nous avons aujourd'hui à documenter notamment les impacts de l'incohérence des politiques permet de documenter la nécessité d'avoir une complémentarité des politiques. Je pense que sur l'eau et l'énergie c'est extrêmement intéressant. Je vais passer la parole à Rémi BARBIER, qui nous vient de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg. Vous avez beaucoup travaillé sur la recomposition territoriale en cours ; va-t-elle, selon vous, tenir ses promesses ? Quelles sont vos perspectives depuis la recherche et l'Académie sur le sujet ?

Rémi BARBIER

Professeur à l'ENGEES, directeur de l'UMR

Bonjour. Merci, Aziza, et merci aux organisateurs de me donner l'opportunité d'aborder la dimension institutionnelle de la gouvernance et, plus précisément, la question de la définition des territoires sur

lesquels le pouvoir sur l'eau va s'exercer. Mon intervention sera centrée ici plutôt sur le petit cycle avec les effets engagés par la loi NOTRe dont nous avons déjà parlé ce matin. Comme vous le savez, plutôt que de prendre appui sur une dynamique endogène, territoriale, qui était engagée, mais sans doute trop silencieuse et trop lente dans un certain nombre de territoires, le législateur a finalement choisi de faire de l'échelon communautaire et métropolitain le cadre de référence d'exercice du pouvoir sur le cycle et, par conséquent, d'exercice de la compétence. Cette grande rationalisation qui est engagée a vocation à mettre fin à un système qui était jugé assez unanimement trop fragmenté, assez illisible pour le citoyen et l'utilisateur, et qui abritait de multiples poches d'inefficacité dont certaines ont été rappelées d'ailleurs ce matin, notamment sur les petits territoires et les petites installations techniques. Le système était jugé dans l'ensemble incapable de garantir durablement le contrat hydrosocial, c'est-à-dire garantir un accès abordable aux aménités et protéger efficacement contre les calamités liées à l'eau. Cela nous amène à la question suivante, c'est-à-dire celle de savoir si ces nouvelles autorités organisatrices communautaires ou métropolitaines seront mieux armées pour relever ce défi et garantir ce contrat hydrosocial. Nous pouvons, évidemment, l'espérer, mais mon message, assez simple, ici serait le suivant : il faut se méfier de l'illusion du coup de baguette institutionnel. Je pense qu'il faut être vigilant sur la réalisation effective des bénéfiques potentiels qui peuvent être associés à cette rationalisation, et il faut également être vigilant sur l'évitement des conséquences potentiellement néfastes liées à cette rationalisation. Je vais illustrer chacun de ces deux points par un petit exemple.

Sur la nécessité d'être vigilant pour rendre effectifs les bénéfiques de la rationalisation, nous pouvons espérer que les nouvelles autorités organisatrices seront plus à même de mettre en œuvre le nouveau paradigme, par exemple, de l'assainissement pluvial, que nous avons évoqué ce matin, et qui requiert la collaboration, la coopération entre le service de l'assainissement, celui de l'aménagement et de l'urbanisme, mais aussi des services verts. Nous pouvons nous dire que dorénavant ces trois métiers sont intégrés au sein d'une nouvelle structure. Je crois que l'illusion est de croire qu'il est plus facile de mettre en œuvre une coopération intra-organisationnelle qu'une coordination entre institutions. Il faut donc que les nouvelles autorités organisatrices, de manière tout à fait volontariste et explicite mettent en œuvre les procédures internes afin de favoriser cette coopération qui n'a strictement rien de naturel. Le deuxième point sur lequel je voulais intervenir est le risque potentiel que se mette en place une forme de concurrence entre autorités organisatrices pour l'exercice des compétences liées au petit cycle de l'eau, et le risque est que cette concurrence se règle pour de tout autres raisons que la rationalité hydro-territoriale et que cela aboutisse à une fragilisation d'un certain nombre de structures qui avaient pu, par le passé, forger progressivement des espaces de solidarité à une échelle territoriale élargie, départementale ou subdépartementale, et qui peuvent se retrouver par conséquent aujourd'hui menacées par la concurrence si elles se trouvent évidées de l'intérieur par un certain nombre de défections d'autorités organisatrices qui voudront prendre directement en charge ces compétences. On pourrait alors favoriser cette fracture territoriale qui était évoquée ce matin, notamment entre des pôles urbains de l'eau extrêmement puissants et bien organisés, et des pôles ruraux, voire périurbains, qui affronteraient de nouvelles difficultés. Face à ces défis qui nous attendent, un des rôles de la recherche est d'essayer d'accompagner ces transitions, de les suivre, de les évaluer, et c'est ce que nous allons essayer de faire au sein de notre laboratoire en mettant en place un Observatoire des effets de cette réforme territoriale liée à la loi NOTRe. Nous allons le faire grâce à des financements, comme ONEMA et l'Agence française de la biodiversité, en rassemblant un certain nombre d'acteurs, et en choisissant un certain nombre de territoires afin d'évaluer les choses

et de voir comment vont se jouer ces recompositions, dans quel sens nous allons aller, et quels résultats ainsi que quelles leçons nous pourrons en tirer.

Aziza AKHMOUCH

Merci beaucoup. Je pense qu'il y aura des questions sur les pilotes auxquels vous réfléchissez. J'aurai peut-être deux réactions par rapport à ce que vous disiez. Il y a l'intégration du facteur temps dans la mise en œuvre de ces réformes. Cependant, j'étais au Carrefour des gestions locales de Rennes hier et avant-hier, et l'on voit déjà un début de retour d'expérience de la façon dont ces compétences, GEMAPI et autres prérogatives liées aux lois NOTRe ainsi que MAPAM, se reflètent ou sont prises en charge dans l'échelon infranational. Il va y avoir une transition et c'est le message : beaucoup de pays traversent ces transitions et il faut être patient sur les résultats escomptés. Le deuxième est la façon dont vous documentez éventuellement, côté recherche, l'impact de ces réponses de politiques à la fragmentation. Nous avons beaucoup travaillé à l'OCDE sur les questions de décentralisation. Personne aujourd'hui n'a été en mesure de prouver les bénéfices économiques de la décentralisation. Elle est avant tout un outil politique destiné à refléter les préférences des citoyens. Il n'y a donc pas d'approches dogmatiques sur la décentralisation, mais il existe de nombreux messages sur l'efficacité et l'échelle optimale. Autant dans certains domaines nous sommes capables aujourd'hui de dire que les Métropoles ayant mis en place des structures de gouvernance à échelle métropolitaine ont une productivité plus élevée que celles restant éminemment éparpillées dans leur processus décisionnel, autant dans des secteurs comme l'eau en particulier, cette recherche de l'optimalité n'a pas toujours fait ses preuves. Bernard pourrait le dire également dans la discussion. J'imagine que dans la discussion ce serait un point qui pourrait intéresser nos collègues de l'audience. Je vais passer la parole à notre troisième intervenant, Bernard MICHEL. Vous représentez ici la CLCV. Nous avons réalisé l'année dernière un examen des performances environnementales de la France où l'on a épinglé entre autres choses, la difficile mise en œuvre du principe « pollueur/payeur » et « pollué/payeur », comme l'on dit, dans beaucoup d'instances. Elle a posé la question du rôle du consommateur sur qui pèse une grande partie de la facture d'eau, et de la façon dont il interagit ou il est en mesure d'influencer les décisions prises dans les différentes instances de gouvernance. Je pense que nous accueillons avec beaucoup d'attentes vos points de vue sur le rôle qu'ont le consommateur et l'utilisateur aujourd'hui dans la gestion de l'eau en France, mais aussi dans cette transition de la gouvernance, et vos attentes ou les messages que vous faites passer aux décideurs à ce sujet.

Bernard MICHEL

Membre du bureau environnement de la CLCV

Merci et bonjour à tous. Je crois qu'avant de répondre à la question, je voudrais simplement rappeler que la CLCV veut, au nom des consommateurs, une eau potable de qualité la moins chère possible. Je rappelle que le pouvoir d'achat de n'importe qui est ce que nous recevons, mais c'est également ce que nous ne dépensons pas dans les budgets contraints, c'est-à-dire tout ce qui est énergie, eau, etc. C'est une priorité. Comme cela vient d'être dit, n'oublions pas que les usagers domestiques paient 80 % des taxes, notamment au niveau des agences, mais pas seulement. Ils paient la majorité du « l'eau paie l'eau ». Ce sont bien les usagers en priorité qui sont en avant. Le deuxième point qui me semble important consiste à dire que dans ce cadre-là, le principe pollueur/payeur n'est tout de

même pas très bien respecté. L'autre aspect est qu'évidemment l'idéal serait de ne pas polluer en amont. La prévention n'est pas le traitement de l'assainissement. La véritable prévention est de ne pas polluer au départ ; cela me semble évident. Je rappelle que le CLCV représente 30 000 adhérents et 400 associations locales. Nous pouvons donc en trouver non dans tous les départements, mais dans 70 à peu près. Nous voulons être entendus, écoutés, et pouvoir intervenir comme représentants des usagers, y compris au niveau local ; cela me paraît indispensable. Aujourd'hui, la concertation entre les élus et les usagers me semble plutôt inexistante, surtout au niveau local. Cette responsabilité est confiée aux élus communaux aujourd'hui, mais le sera également demain aux élus intercommunaux, que ce soit pour une gestion Régie ou dans le cadre d'une délégation de service public. N'oublions pas que la responsabilité des élus est pleine et entière dans ce domaine. Le problème que nous rencontrons est que nous constatons beaucoup trop souvent des abandons du service par les élus parce que lorsqu'ils considèrent qu'une fois que c'est donné à une entreprise, celle-ci doit faire le travail. À ce moment-là, très peu de concertation est possible. Ensuite, ce sont bien les élus qui doivent mettre en place cette gouvernance. Les CCSPL sont le lieu naturel où devrait s'exercer la concertation avec les usagers, mais cela ne se fait pas trop. Nous demandons qu'il y ait soit un comité d'usagers soit une CCSPL y compris dans les collectivités inférieures à 50 000 habitants, où la CCSPL n'est pas obligatoire, puisque la loi prévoit qu'elle soit mise en place même en dessous de 50 000 habitants afin qu'il y ait concertation avec les usagers. D'ailleurs la proposition de la page 27 du fascicule qui nous a été donné devrait être complétée par une définition des compétences. Il est bien beau de dire qu'il faut que les CCSPL soient en place et de prévoir des sanctions envers ceux qui ne les mettent pas, encore faut-il définir quelles sont les compétences, notamment en matière d'eau, comment cela peut se passer au niveau de cette concertation, qui fait quoi, comment l'on peut intervenir, etc. Il faudrait également mettre un certain nombre de moyens correspondants afin que cette concertation ait véritablement lieu. Mon expérience dans une communauté de communes de 30 000 habitants où depuis plus de deux ans nous demandons la mise en place de concertations n'est pas probante. Rien n'est encore mis en place. Pourtant, cette communauté de communes est très favorable aux mouvements associatifs. Nous n'y arrivons pas. Je ne sais pas pourquoi, mais cela ne fonctionne pas alors que les sujets de débat ne manquent pas sur cette concertation. C'est le prix de l'eau, évidemment, et son évolution. C'est le prix de l'assainissement collectif, mais également celui de l'assainissement non collectif. C'est la qualité de l'eau distribuée. Quelle information ? C'est la qualité au niveau des réseaux d'eau dont nous avons parlé tout à l'heure. C'est aussi le problème de l'information régulière des usagers sur les analyses et les risques. Nous avons toujours une belle feuille avec la facture d'eau qui dit que l'eau est conforme, point. Cependant, à part cela, il serait peut-être intéressant de détailler un peu cette conformité et de ne pas rester simplement sur le problème bactériologique au niveau de l'eau. Cela pourrait peut-être redonner un peu confiance aux usagers comme le disait notamment l'enquête de l'« UFC-Que choisir ? » d'hier.

Les autres points concernent tout le problème de la gestion des eaux fluviales dont il a été beaucoup question, mais aussi des inondations. Combien a-t-on de pollution lorsque l'on a des inondations ? Regardons les conséquences des inondations en termes de pollution et de pollution sur le milieu. Nous avons eu l'année dernière de graves inondations, notamment dans la Meuse, où des terres ne peuvent toujours pas être cultivées parce qu'elles ont été extrêmement polluées par les inondations. Il faut tout de même que nous puissions nous exprimer, y compris en termes d'usages, dire nos craintes, etc. Je termine avec les règlements de services de l'eau. C'est suivi à la protection des captages. Nous avons bien les DUP de captage, mais encore faut-il que cela soit suivi d'effets. Le dernier point, ce sont les règlements de service : règlement de service de l'eau, mais également règlement de service de

l'assainissement collectif, ou de l'assainissement non collectif. Cela devrait tout de même être débattu avec les usagers. Enfin, personne n'en a parlé aujourd'hui, mais je pense que c'est important : se pose le problème de l'accessibilité sociale à l'eau. Lorsque nous examinons le prix de l'eau aujourd'hui, ainsi que le nombre de personnes qui ne peuvent plus payer leurs factures d'eau, nous constatons qu'il y en a un certain nombre. C'est tout de même un véritable problème. Des travaux sont réalisés. La loi Lesage était prévue, mais elle ne passera pas. Un certain nombre d'expérimentations ont eu lieu à partir de la loi BROTTE, mais il est important que tout le monde puisse aussi se mettre là-dessus. Les réformes actuelles devaient mettre en place cette concertation avec les usagers, mais, dans ce cas également, il faudra autre chose que de bonnes intentions.

Aziza AKHMOUCH

Parfait, merci beaucoup. Je passe la parole pour terminer à Sophie. J'aimerais bien avoir votre point de vue sur une observation que l'on fait dans bon nombre de pays de l'OCDE où l'on constate que les structures fédérant les consommateurs sont très insistantes sur la nécessité d'engager l'utilisateur, le citoyen, dans les décisions, notamment parce qu'elles sont lourdes de conséquences pour l'avenir. Cependant, en fin de compte, tant que sa facture n'est pas multipliée par 25, tant qu'il n'y a pas un risque d'inondation le lendemain, l'utilisateur citoyen en tant que tel n'a pas obligatoirement envie de s'engager dans ces instances-là, notamment parce que l'information est fluide, circule et qu'il existe d'autres mécanismes de recevabilité. J'aimerais donc bien que, pas immédiatement, mais dans la discussion, vous nous éclairiez sur le fait de savoir s'il s'agit d'un problème de capture de la consultation. Les structures existantes ne permettraient alors pas de refléter le point de vue, mais il y a une véritable demande des usagers. Est-ce un problème de fatigue de la consultation, ou est-ce un problème d'intérêt parce que le niveau de risque n'est pas là où il est dans d'autres pays ? C'est une petite question que je pose, au cas où elle ne vous serait pas posée par la salle. Je termine avec Sophie, qui va nous permettre de revenir à l'échelle supranationale et internationale. Sophie, vous avez été parlementaire et vous avez beaucoup participé au débat au niveau international, avec cette nouvelle architecture, les ODD, la COP 22 et ses conséquences, la directive-cadre, les leçons que l'on en a tirées et les révisions en cours qui sont envisagées par la Commission européenne. Quelle est votre perspective quant aux enjeux de la France à la lumière de ces évolutions à l'échelle européenne, notamment ?

Sophie AUCONIE

Merci, Aziza. Je salue tout d'abord la qualité de ces échanges tout au long de la matinée. La gouvernance est la gestion des priorités, et si je prends d'abord le niveau européen, je dois dire que l'Union européenne a été dans ce domaine assez remarquable depuis qu'elle a commencé à travailler sur la problématique de l'eau et sur tout le spectre de l'eau à partir de 1970, avec tout ce qui concernait les directives liées à la qualité des eaux brutes superficielles pour l'alimentation humaine, et ensuite l'égalité des industriels envers les normes environnementales, ensuite un certain nombre de directives, puis la directive-cadre « eau », et d'autres directives complémentaires qui ont été les premiers sujets majeurs. Je salue le fait, et je le dis souvent, qu'à travers la directive-cadre européenne le modèle de la gestion intégrée de l'eau par bassin, qui était un modèle français, a été décliné sur l'ensemble des états membres de l'Union européenne. Je redis combien, à cette époque, la France avait un vrai *leadership* pour imposer un certain nombre d'approches plutôt de qualité et visionnaires sur la thématique de l'eau. L'évolution ? Les choses ont été mises en œuvre, en pratique,

avec des objectifs fixés dont nous savons comment nous les avons atteints, ou plus ou moins atteints. Aujourd'hui, force est de constater qu'au niveau de l'Union européenne l'eau n'est plus un sujet. À l'heure actuelle, comme je le disais tout à l'heure, la problématique de l'eau est une problématique de plus en plus prégnante au niveau de l'agenda international ou dans un certain nombre de structures ou d'institutions internationales, pour le Parlement européen, et pour la Commission européenne. Finalement, l'eau n'est plus un sujet. La révision de la directive-cadre n'est pas d'actualité, même s'il y en a été question et s'il y a eu des discussions aujourd'hui. Nous avons rencontré un certain nombre de parlementaires et d'intervenants de la Commission européenne, et nous constatons que la révision de la directive-cadre « eau » n'est pas d'actualité. Il en est de même pour la politique interne et la politique externe sur des sujets de la coopération internationale. J'aime rappeler que l'Union européenne a été l'un de donateurs les plus importants dans la coopération internationale jusqu'il y a quelques années. Aujourd'hui, pour le nouveau mandat, pour la nouvelle maquette après 2013, l'eau n'est plus une priorité dans la coopération internationale. L'enveloppe n'est pas dotée de façon satisfaisante. L'enveloppe de l'énergie a été dotée au détriment de l'enveloppe de l'eau, ce qui n'est absolument pas acceptable aujourd'hui. Il est indispensable pour moi que l'Union européenne revoie ce type de maquette à l'heure où les COP prennent l'eau, comme un véritable enjeu, avec des défis majeurs à tous les niveaux, et à l'heure où le forum économique mondial indique que les crises liées à l'eau sont les troisièmes risques en termes d'impact planétaire. Puis, il y a les ODD, avec l'ODD 6 et 18 cibles pour lesquelles il faudra que nous ayons un suivi des indicateurs, qui devraient être intégrés, pourquoi pas, dans la directive-cadre. Ce sont des sujets qui, à mon avis, sont essentiels, et de plus en plus d'actualité : l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, mais aussi la politique de l'eau et la qualité de l'eau pour des pays comme ceux de l'Union européenne, ainsi que les nouveaux micropolluants. Il y a un certain nombre de sujets qui sont de nouveaux sujets. Nous avons réglé un certain nombre de problèmes et l'Union européenne a participé à réglementer bon nombre de sujets pour les problématiques de l'eau. Aujourd'hui, il y en a de nouveaux, et il est important qu'ensemble nous soyons des acteurs portant la voix de l'eau, notamment dans les institutions européennes ; c'est plus que jamais indispensable, en politique interne, mais aussi en politique externe.

Aziza AKHMOUCH

Merci beaucoup, Sophie. C'est d'actualité, puisque mercredi prochain, le 1^{er} février, a lieu au Parlement européen une conférence de deux heures sur la gouvernance de l'eau à l'aune des leçons apprises de la directive-cadre, avec le député Michel DANTIN qui en est à l'origine. Nous nous chargerons de passer le message. La parole est à vous. Si vous avez des commentaires, merci de les garder suffisamment concis afin que vos collègues puissent prendre la parole. Si la question s'adresse à quelqu'un en particulier, merci de le signaler, et surtout de vous présenter.

Échanges avec la salle

Alain ROUSSE

Président de l'AFITE (Association française des Ingénieurs et techniciens de l'eau)

Je désirais répondre à cette conversation avec Sophie AUCONIE, y compris sur les problèmes de financement. Nous avons eu deux grosses opérations en France où les collectivités voulaient avoir des fonds FEDER associés à leurs réalisations. Les dossiers ont été montés et envoyés à Bruxelles. Les collectivités, avant de donner l'ordre de service et de commencer les travaux, persuadées d'obtenir

ces fonds avec la Région Nord-Pas-de-Calais, ont retardé le chantier. Cela a amené des surcoûts. Au final, le FEDER a répondu par la négative sur ces deux opérations. À l'époque, nous étions intervenus à la structure européenne, à l'entrée du boulevard Saint-Germain à Paris, afin que l'on nous donne une sorte de blanc-seing. En réalité, il s'agissait de deux technologies relativement nouvelles et innovantes, et la réponse est à la discrétion de la commission qui s'occupe de ce fonds. Nous n'avons pas d'explication sur le fait que le dossier était mauvais ou pas, si la technique n'était pas élective, ou autre. Je trouve que c'est totalement laissé à l'initiative de ces commissions. Ne faudrait-il pas que nous ayons en France une petite structure d'expertise qui puisse aider les collectivités et les entreprises, à monter ces fonds et à les négocier à Bruxelles, parce que les voies sont un peu impénétrables, afin de savoir comment ces choses sont données ? J'étais membre de la plateforme européenne de l'eau à Bruxelles, et je m'en suis donc particulièrement occupé.

Aïcha JAIRY

Bonjour à nouveau. J'ai une question pour le collègue de CLCV. Vous avez notamment dressé le tableau montrant comment associer l'utilisateur ou le citoyen à la politique de l'eau. Je pense tout d'abord qu'aujourd'hui s'il y a une politique qui associe les citoyens, c'est bien la politique de l'eau, même si elle est perfectible et qu'il faut évoluer à travers les comités de bassins, et les votations que l'on fait dans le cadre des SDAGE. J'habite en habitat vertical, et je suis incapable de vous dire combien je paie en matière d'eau et d'assainissement. Je pense par conséquent que tant que nous aurons des factures d'eau qui ne seront pas lisibles pour l'utilisateur, nous ne pourrons pas dire au citoyen de venir. Lorsque nous réalisons nos enquêtes publiques, nous avons les sachants, et dans le monde associatif il en faut. Je propose que le monde associatif soit là pour jouer le rôle de relais qui va travailler main dans la main avec les politiques de l'eau. D'autre part, bien que ne parlant pas des personnes ayant des difficultés pour boucler le mois, je suis persuadée que nous pourrions ramener le citoyen, parce que dans le budget d'un citoyen de revenu normal, ce qui pèse dans la facture de l'eau aujourd'hui est un prix raisonnable si je le compare au prix de la baguette et des télécommunications. Nous sommes tout de même loin d'un budget qui va peser. Tant que nous ne doublerons ou ne triplerons pas les prix, nous n'aurons pas de citoyens dans nos instances.

Claude MIQUEU

Comité national de l'eau, Comité de bassin de Haute-Garonne

Merci. C'est un porté à connaissance pour nous tous, le Sénateur RETAILLEAU a déposé, avec les membres du groupe parlementaire, le 11 juillet au Sénat une proposition de loi qui propose d'abroger l'alinéa 4 de l'article 64 de la loi NOTRE qui rend obligatoire le transfert des compétences « eau et assainissement » aux EPCI à fiscalité propre. Sans préjuger du résultat des futures échéances en France, il n'est pas du tout impossible que cette proposition de loi, dans un autre contexte, puisse aboutir. Je vais évoquer cette instabilité législative, qui est déstabilisatrice pour les gestionnaires et qui est démobilisatrice pour les consommateurs qui ne comprennent plus qui fait quoi. Je voulais faire ce porté à connaissance, puisque c'est assez mouvant. Nous passerions d'une compétence obligatoire à ce qui redeviendrait une compétence optionnelle pour les EPCI à fiscalité propre. Cela changera le travail de Rémi pour son observatoire.

Christian LAGRANGE

Je suis élu municipal et je voudrais m'adresser à Bernard MICHEL avec qui je ne suis pas du tout d'accord lorsqu'il dit que les élus se désintéressent de l'eau une fois que les conventions sont signées ; c'est faux. Que ce soit avec mes collègues de Paris, qui sont en Régie, ou mes collègues du SEDIF, qui sont en DSP, nous sommes très attentifs à ce qui relève de la politique de l'eau, de la gestion et la gouvernance de l'eau et des problèmes qui s'y rattachent. Cela a été dit tout à l'heure, nous avons en effet un petit problème parce que, si je pense que dans cette salle chacun d'entre nous connaît le prix du mètre cube de l'eau, lorsque vous faites une étude dans l'ensemble de la population, peu de personnes le connaissent. Ce n'est pas leur faute. C'est simplement une question administrative et technique, car 80 % des usagers de l'eau ne reçoivent pas directement de facture. Ce sont ceux que l'on appelle les non-avenés. C'est la raison pour laquelle nous devons, en tant qu'élus, expliquer la décomposition du prix de l'eau. Nous avons beaucoup parlé de l'eau potable et de l'assainissement, et un petit peu moins, même si nous avons l'Agence de l'eau avec nous, des taxes et redevances. Il convient de savoir une chose : aujourd'hui, les taxes et redevances représentent un quart du prix de l'eau. Il faut savoir que l'eau potable aujourd'hui représente un tiers du prix de l'eau. Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il ne faut pas que l'eau soit polluée, car comme cela elle ne coûtera rien. Demain je ne sais pas, mais aujourd'hui nous ne pouvons cependant pas le faire. De plus, les normes européennes sont telles qu'il faut que l'eau rejetée soit la plus propre possible. Je voudrais simplement dire aux associations qu'en tant que territoire « Est Ensemble » nous avons mis en place l'expérimentation, et nous avons même été un tout petit peu plus loin. Aujourd'hui, nous avons mis en place ce que l'on nomme l'« eau sociale », c'est-à-dire l'aide aux familles les plus défavorisées, et la possibilité de toucher une certaine somme en fonction des consommations, et cela, avec les associations. Nous sommes à votre disposition afin que vous veniez, utilisateurs et usagers, former avec nous. Nous allons le faire avec la deuxième partie. La première partie, c'est de l'aide, et c'est aisé : nous donnons de l'argent. La deuxième partie est plus compliquée ; il s'agit de former et de prévenir. Nous sommes à votre disposition afin que vous veniez nous voir.

Bernard MICHEL

Ce sera très court. Je rappelle ce que j'ai toujours dit, et qui apparaît en filigrane dans le rapport du Cercle Français de l'Eau d'il y a deux ans, celui durant lequel nous avons parlé précisément de l'accès social à l'eau. Il ne faut pas croire, et je préviens tout le monde, que l'on peut faire plus facilement du social en commençant par coller un compteur à chaque famille. Si nous faisons cela, nous commençons par augmenter tout de suite, en moyenne, la facture d'eau des familles en question de 30 %, et pour les familles nombreuses, on peut arriver à tripler ceci. J'en ai administré la preuve sur le cas d'un immeuble à Paris qui l'a fait. Le pire est de croire que l'on va pouvoir arranger les choses en faisant des tarifications par tranches croissantes, ce qui, dans notre pays, est peine perdue compte tenu des consommations, en particulier dans les immeubles collectifs, où il n'y a pratiquement pas d'élasticité à la consommation d'eau par rapport au prix. Par conséquent, il faut rappeler que lorsque des personnes sont dans des immeubles collectifs, en copropriété ou chez un bailleur social, elles ont des possibilités de discuter de la consommation d'eau là où il faut en discuter, c'est-à-dire entre elles, et précisément, dans des conditions, comme nous l'avons vu avec Rémi, où l'eau est un bien commun.

Diane D'ARRAS

Je voulais signaler que les Anglais ont une certaine avance sur l'implication des consommateurs dans les choix qui sont faits. Ils ont des régulateurs, et le régulateur se rapproche des associations de consommateurs pour définir avec eux les critères qu'ils considèrent comme primordiaux. Ils ne discutent pas de la qualité de l'eau, mais de savoir s'il faut que l'on répare dans la demi-heure qui suit ou si l'on peut se contenter, en cas de problème, de procéder à une réparation dans les six heures, quelles sont les rapidités des réponses et les critères qui paraissent intéressants. Cette évolution de l'implication des consommateurs dans des règles de qualité de service leur permettant de faire leur choix et d'avoir accès à ces discussions est assez intéressante. C'est une chose très en avance sur l'Angleterre et dans leur façon de gérer cela.

Bernard MICHEL

Si je peux me permettre, c'est le mode de fonctionnement du Québec, alors qu'Hydro-Québec est une entreprise d'État. Les sujets que nous avons évoqués tout à l'heure - eau, énergie environnement - sont traités à travers la Régie dans le cadre de débats publics où des choix sont faits : « nous ne voulons pas que telle rivière bien sauvage soit équipée », ou « nous voudrions qu'il se passe ceci telle autre rivière », etc. Hydro Québec, qui est plus ou moins le ministère de l'Énergie du Québec, fonctionne de cette façon-là. On entend régulièrement dire des représentants des petits porteurs de parts d'Hydro-Québec que l'on appelle la Veuve du Lac Saint-Jean : « oui, mais la Veuve du Lac Saint-Jean ne veut pas que l'on dépense son argent ». Il y a la partie « argent public », et la partie « actionnaires de cette entreprise » ; c'est assez intéressant. Cela ne résout pas tout, ni le problème des premières nations, ni celui des territoires indiens, etc., mais cela crée une cohérence locale là où l'on n'arrive pas à tout légiférer et dans un état avant tout fédéral.

Sophie AUCONIE

Je voulais répondre à Monsieur ROUSSE en ce qui concerne les financements européens et le FEDER sur des équipements liés à l'eau. J'imagine que cette problématique se posait avant le 1^{er} janvier 2014. En effet, aujourd'hui, le financement des équipements liés à l'eau est une réalité sur la maquette FEDER française et donc au niveau des Régions. Par ailleurs, le fait d'avoir décentralisé la gestion des fonds FEDER au sein des Régions est censé avoir facilité leur gestion, leur mise en œuvre et l'instruction des dossiers, parce que dans chaque Région il y aura une agence, je dirais un guichet unique. Aujourd'hui, la mobilisation des financements européens est censée être plus simple, simplifiée, plus lisible et visible. C'est le premier sujet. Pour en revenir à une réflexion très judicieuse d'Aziza, nous avons un député européen très clairement fléché « eau » au Parlement : Michel DANTIN. Il est - ou a été Président, car il voulait laisser son siège - très longtemps Président de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. C'est un homme qui porte la voix de l'eau au sein des institutions, qui a une vraie légitimité à le faire, et qui était le premier à témoigner de la difficulté actuelle pour les parlementaires européens et même la commission européenne de considérer l'eau comme un sujet.

Aziza AKHMOUCH

Merci beaucoup, Sophie. Je crois que vous disiez sur l'agence à guichet unique qu'elle répond à la proposition d'une structure d'expertise. Je vous propose de poursuivre la conversation à l'issue de la session.

Bernard MICHEL

J'interviendrai sur la question suivante : les usagers sont-ils intéressés ? Il est vrai que c'est compliqué. Comment s'inscrire dans une commission, dans une CCSPL ? Nous voyons bien que cela ne fonctionne pas ou pas bien. La deuxième solution est l'association de consommateurs. Il y a sept associations de consommateurs au niveau national qui ont ce que l'on a appelé le super agrément. C'était avec une loi datant de trois ans. C'est à ces associations-là qu'il convient de s'adresser, y compris au niveau local. Ensuite, s'il existe d'autres associations, notamment environnementales au niveau local, il est bien évident que l'on peut aussi les interpeler. Voilà pour un premier point. Le deuxième point concerne le contenu. Si c'est pour avoir une CCSPL se réunissant une fois par an, où l'on a une présentation du RPQS, et qu'il n'existe presque pas de discussions, il est sûr qu'au bout d'un moment les personnes ne viennent plus ; c'est évident. Le problème est celui de la négociation antérieure. C'est pour cette raison que j'ai longuement évoqué les règlements de service. C'est effectivement dans les règlements de service que l'on peut déterminer ce que Madame disait, ainsi qu'un certain nombre d'autres choses en termes d'interventions, de relations entre le service et les usagers, etc. Je pense que c'est à ce niveau-là qu'il faut pouvoir travailler et réviser de temps en temps ces règlements de service. À ce moment-là, vous constaterez que du monde se montrera intéressé.

Aziza AKHMOUCH

Merci beaucoup, Bernard. Rémi, le mot de la fin ?

Rémi BARBIER

Nous avons eu une discussion avec Bernard pour savoir si l'eau potable est ou pas un bien commun. Je voudrais simplement dire que la régulation démocratique de ce bien commun que pourrait devenir l'eau potable repose non pas sur un duo, mais un triptyque. Il y a la place éminente des élus. En démocratie représentative, ce sont eux qui dirigent les autorités organisatrices, c'est une évidence. Ensuite, toute la démocratie participative s'est mise en place. Ce sont les CCSPL dont nous venons de rappeler qu'elles ne fonctionnent pas très bien, que ce sont plutôt des chambres d'enregistrement et qu'elles sont peu dynamiques. Il faut également étudier, par conséquent, la façon de les vivifier. Elles peuvent cependant jouer ce rôle d'information mutuelle et de coordination entre les élus et les usagers. Puis, il y a le troisième pôle, également très important, qui est celui qui relève de la démocratie d'interpellation, de la vigilance, de l'univers de ce que Pierre ROSANVALLON, le philosophe du politique, appelle la contre-démocratie et qui a toute sa place dans la régulation de ce potentiel bien commun, même si elle n'a pas obligatoirement vocation à s'exercer partout et sur tout le territoire.

Je suis en effet tout à fait d'accord sur le fait qu'il existe de nombreux endroits où les choses se font correctement. Nous sommes tous très heureux d'apprécier le confort de la liberté des modernes, c'est-à-dire de ceux qui peuvent se décharger d'un certain nombre d'enjeux et de responsabilités, sur des personnes auxquelles ils font confiance. Il y a cependant des endroits où cette démocratie d'interpellation et de vigilance est nécessaire, s'exerce, et a des effets.

Aziza AKHMOUCH

Merci beaucoup, Rémi. Je voudrais inviter tout le monde à applaudir nos collègues du panel pour leur excellente prestation et le sens de la concision dont ils ont fait preuve. C'était vraiment un plaisir de préparer et de modérer ce panel avec vous. Maintenant, je vais donner la parole à Monsieur le

Député, Jean LAUNAY, pour quelques mots de conclusion, en vous invitant, les uns et les autres, à regagner votre siège. Merci beaucoup.

Conclusion

Jean LAUNAY

Président du Comité national de l'eau, président du Partenariat Français pour l'Eau, député du Lot

Je voulais tout d'abord, au nom du Cercle Français de l'Eau, remercier les intervenants, les animateurs, mais aussi tous ceux qui ont posé des questions dans la salle, permettant ainsi d'alimenter un débat que j'ai beaucoup apprécié et que j'ai trouvé de grande qualité. Je m'exprime donc devant vous pour conclure avec ma double casquette, tout d'abord celle du Président du Comité national de l'eau – je reprendrai alors des éléments des trois tables rondes- et, dans une deuxième partie, en qualité de Président du Partenariat Français pour l'Eau afin d'essayer de resituer les perspectives dans le temps et dans l'espace planétaire.

Au travers de nos trois tables rondes -« qualité de l'eau », « financement » et « gouvernance »-, nous avons entendu des pistes de réflexion très intéressantes, et j'ai essayé d'adapter à chacune des tables rondes un mot clé. Pour ce qui est de la question de la qualité, je crois que le mot clé est le mot « risque ». Cependant, parallèlement, nous avons bien constaté que toutes les problématiques se croisent et complexifient une analyse pour qu'elle soit partagée. Lorsque l'on pense « global », on met immédiatement en regard « local ». Lorsque l'on pense « petit cycle de l'eau », on parle « grand cycle ». Quand on pense « prévention », on dit « traitement ». Quand on dit « actualisation de la DCE », on parle aussi de « révision ». Il y a donc toujours, et je pourrais citer d'autres cas, « haute surface » ou « nappe profonde », « Métropole ville » ou « bassin versant ». Nous sommes toujours dans des problématiques qui se percutent, se croisent, et qui renforcent la difficulté, d'autant que, nous l'avons dit, les analyses s'affinent et, par conséquent, l'évaluation des risques se complexifie. Je crois qu'il nous a bien été montré par Alban ROBIN que les règles et les principes sont là, qui nous permettent, à travers quelques grands principes que sont la protection, la préservation, les normes, le suivi d'information, des éléments objectifs, de réaliser un travail d'analyse de qualité. La question a été posée au dernier Comité national de l'eau de savoir si, sachant que son horizon était borné à 2015 et qu'elle est maintenant dépassée, cette directive-cadre sur l'eau de 2000 devra l'objet soit d'une actualisation soit d'une révision. En tout cas, le risque implique l'alerte. Mais, la salle a donné, je crois, des raisons d'optimisme, dès lors qu'on applique à la notion de risques des réponses en termes de solidarité, amont-aval, ou rural-urbain.

Au sujet de la deuxième table ronde sur les financements, pour moi, le mot clé est celui de « patrimoine ». Il faut le connaître, l'entretenir, le renouveler. Le sujet du patrimoine pose la question tout d'abord en termes géographiques. Le modèle français de gestion de l'eau est décentralisé et repose sur notre connaissance et notre action en termes de bassins versants, quelle que soit leur taille, et qu'il s'agisse de bassins ou de sous-bassins. Celui qui m'a introduit en politique s'appelait Maurice FAURE et parlait de notre relief de collines. La configuration de la France, avec ses nombreuses communes et de nombreux villages montre bien que cette réalité géographique française amène des longueurs de réseaux, réalité que nous devons regarder en face et qui nous fait ensuite déboucher sur la question clé de cette table ronde des financements.

Les financements peuvent être bâtis. J'ai bien compris, mais j'avais déjà entendu ces thèses aussi bien portées par la Caisse des Dépôts que par Sophie sur le sujet des fonds européens, à savoir que le fonds sont potentiellement là, mais que la vraie question est de savoir comment les mobiliser et comment

notre mode d'organisation et de gestion de l'eau fera en sorte que nous puissions être beaucoup plus actifs et efficaces, éviter les ruptures, et organiser la péréquation.

La troisième table ronde portait sur le thème de la gouvernance et le mot clé est pour moi la « pertinence ». Les choix qui doivent être faits entre les volontés d'allier complémentarité et concurrence, résoudre le problème de savoir si l'on discute en termes de complémentarité ou de concurrence, et savoir si l'on discute en termes de cohérence et de façon dont organiser cette cohérence avec une meilleure coordination. Le sujet du niveau d'organisation de nos territoires et de la représentation des usages par les usagers est posé. Je crois que l'interpellation qui était celle de Claude MIQUEU sur le passage de la compétence « eau » en 2020 au niveau des intercommunalités nous invite à nous questionner. La table ronde environnementale de 2013, qui avait été consacrée à l'eau, nous incite à résoudre cette question de l'émiettement superbe qui est celui constaté aujourd'hui en matière de gestion de l'eau et d'assainissement. Cependant, la question est posée de savoir si les intercommunalités sont le meilleur niveau possible d'organisation, sachant que la nécessaire prise en compte des syndicats déjà existants peut-être organisés à une maille supérieure aux intercommunalités a aussi sa pertinence. Le paysage est donc à réécrire en termes de coopération des nouvelles autorités organisatrices. Je reprends le terme de Rémi BARBIER, le tout en gardant à l'esprit ces deux nécessités : information et transparence d'une part, et acceptation sociale du prix d'autre part.

J'en viens à la deuxième partie de ma conclusion, en qualité de Président du Partenariat Français pour l'Eau. L'horizon qui a été choisi pour ce débat d'aujourd'hui, 2025, est intéressant puisqu'il cadre avec ce que dit la FAO : 1,8 milliard de personnes vivront à l'horizon 2025 dans des régions victimes de pénuries d'eau. Ce débat d'aujourd'hui a donc permis de mettre la lumière sur les défis qui nous attendent demain. Nous avons parlé des pénuries, mais nous avons aussi évoqué les excès. Ces deux phénomènes sont, à mon sens, les marques de ce dérèglement climatique incontestable.

J'aurais pour ma part, proposé peut-être un autre horizon, c'était celui de 2030. Cet horizon est universel, car il a été décidé collectivement par les Nations Unies. Il est le résultat d'une longue négociation entre les pays, qui a été commencée dans le Rio+20, et a abouti en septembre 2015 à l'adoption de l'agenda 2030 du développement durable avec les 17 objectifs. Cette nouvelle feuille de route est ambitieuse. Elle appelle à une véritable transformation de nos sociétés et à rajouter de la transversalité entre l'économie, le social et l'environnemental. Nous sommes là dans la définition même du développement durable. Cette mise en œuvre devra se situer dans tous les pays, qu'ils soient aussi bien industrialisés, émergents ou en développement. La France n'échappera pas aux conditions de cette mise en œuvre. La nouveauté est qu'aujourd'hui nous nous trouvons devant des objectifs chiffrés et des indicateurs de progrès qui permettront de mesurer les résultats attendus à cet horizon 2030 et pour lesquels la France devra également contribuer. Cet agenda me semble être une révolution puisque, pour la première fois, l'eau a été érigée comme une des 17 priorités internationales, avec cet objectif 6 dédié à l'eau. Elle est incontournable dans l'objectif, dans cet objectif 6, ainsi que dans d'autres objectifs, comme ceux de la pauvreté, de la santé, du climat, des villes ou de l'éducation. Le Partenariat Français pour l'Eau propose d'ailleurs, dans cette petite plaquette, ce livret pédagogique, disponible sur *Internet* et sur notre site, qui a permis de faire le détail de ces 18 cibles sur les 169 existantes portant sur l'eau. Je crois que cela nous permet d'avoir une vision globale des enjeux, que ce soit l'action de l'accès aux services, la lutte contre la pollution, le partage des usages, la gestion par bassin ou la protection des milieux aquatiques. Pour la France les défis restent nombreux. La STE finalise un travail, et canalise les écarts entre les ambitions internationales et les tendances actuelles françaises. Ces travaux montrent que la France n'est pas un

cancre, mais n'est pas non plus obligatoirement le meilleur élève, ni en tout cas le premier de la classe. Certes, nous avons une bonne qualité globale de l'eau, mais des efforts restent à réaliser, y compris sur le territoire national, afin de faciliter l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, particulièrement dans les départements et territoires d'outre-mer, mais aussi pour les populations les plus défavorisées. Les questions ont été posées, et ce matin encore, quant à la qualité des ressources en eau en lien avec les eaux usées domestiques. C'est le sujet de l'assainissement non collectif, des conditions de l'épuration pour les petites communes, et des pollutions agricoles.

J'en termine. Je pense que ce colloque nous a indéniablement aidés à clarifier l'état des réflexions françaises sur ces trois sujets majeurs que sont la qualité, les financements et la gouvernance. C'était bien de le faire pour être ensemble, mieux armés, et pour faire passer nos thèses, des thèses partagées, et les vœux qui s'expriment par des volontés de passer également ces messages à la communauté internationale. Si nous étions réunis ci, c'est que nous partageons tous cette préoccupation des enjeux de l'eau. Des échanges de ce matin ressortent des priorités d'action. Chacun est concerné : le Gouvernement, les associations, les entreprises, les ONG, les collectivités, et ceux qui s'occupent de recherche. Ce sont tous ces membres qui font partie, dans les collèges respectifs, du Partenariat Français pour l'Eau. J'appelle donc à une synergie toujours plus forte entre les acteurs français concernés par l'eau, en particulier entre les différentes associations : le Cercle Français de l'Eau qui organise aujourd'hui, l'Académie de l'eau, la Filière Française de l'Eau, le Partenariat Français pour l'Eau. Je pense qu'en agissant ensemble pour ces priorités, la France et l'Union européenne prendront une part encore plus grande pour contribuer à cette volonté effective d'un monde de l'eau meilleur à l'horizon 2030. Une fois n'est pas coutume, j'emprunte une formule à Lénine : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin »

Applaudissement.

Pierre VICTORIA

Merci beaucoup, Jean, et merci d'avoir également été un acteur indéfectible de la cause de l'eau dans cette assemblée. Merci à tous.